

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 14 Mai 1975.

SOMMAIRE

1. — Questions au Gouvernement (p. 2642).

CONSÉQUENCES DE LA FUSION C. I. I. - HONEYWELL-BULL

MM. Julien Schwartz, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

TRAITEMENT TÉLÉ-INFORMATIQUE DES CHÈQUES POSTAUX

MM. Baudis, Chirac, Premier ministre.

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

MM. Max Lejeune, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS DE GOUSSAINVILLE

MM. Wagner, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS DU VIET-NAM

MM. Marcus, Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

RESTRUCTURATION DANS LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE

MM. d'Aillières, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SÉCURITÉ SOCIALE MINÈRE

Mme Fritsch, M. Durafour, ministre du travail.

VILLES NOUVELLES

MM. Julia, Galley, ministre de l'équipement.

CÉLÉBRATION DU 8 MAI

Mme Constans, M. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

COURSE DE LA PAIX

MM. Hage, Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

AMÉLIORATION DE LA CONDITION FÉMININE ET DE LA VIE DES FAMILLES

Mme Chonavel, Mme Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

SÉCURITÉ SOCIALE MINÈRE

MM. Legrand, Durafour, ministre du travail.

COMPÉTENCE DU PREMIER MINISTRE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

MM. Paul Durafour, Chirac, Premier ministre.

SÉCURITÉ SOCIALE MINÈRE

MM. Huguet, Durafour, ministre du travail.

SITUATION DE L'EMPLOI ET INDÉPENDANCE DANS LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE

MM. Boulay, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

EXTENSION DU CAMP MILITAIRE DU LARZAC

MM. Fabre, Bourges, ministre de la défense.

GRÈVE DU PERSONNEL DU C. E. A. A LA HAGUE

MM. Darinot, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

2. — Rappel au règlement (p. 2648).

MM. Frêche, le président.

3. — Politique de l'énergie. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2649).

MM. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche; Alain Vivien.

MM. Servan-Schreiber, Poperen, Coulais, Baillot, le ministre, Herzog, Julien Schwartz.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 2666).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

CONSÉQUENCES DE LA FUSION C. I. I.-HONEYWELL-BULL

M. le président. La parole est à M. Julien Schwartz.

M. Julien Schwartz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Le Gouvernement, à la suite de la fusion de la C. I. I. avec Honeywell-Bull, qu'il a décidée, ne met en avant que les avantages techniques et économiques de sa décision, laissant de côté l'aspect financier global et à long terme, et l'aspect politique.

Pas un mot des conditions dans lesquelles il attribue les usines de la C. I. I. à Thomson et de l'offre qu'il fait à cette société du vaste domaine de la péri-informatique, financée jusqu'à ce jour par des crédits publics.

Pas un mot non plus de l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique, l'I. R. I. A., qui est un établissement public employant des personnels de très haut niveau et travaillant depuis l'origine avec la C. I. I., dans le cadre du plan Calcul. Que deviendront l'I. R. I. A. et ses personnels, à la suite de la décision gouvernementale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Schwartz, j'ai eu l'occasion d'indiquer à M. Michel Debré et à l'Assemblée, il y a quelques jours, que le Gouvernement ferait connaître très rapidement sa décision sur l'informatique.

La situation de cette industrie dans le monde, et en France en particulier, est très préoccupante. En effet un fabricant américain détient 57 p. 100 du marché et ceux qui le suivent n'en détiennent chacun qu'entre 5 et 9 p. 100. Ces conditions ne sont pas normales pour le développement d'une industrie informatique qui, si elle se cantonne actuellement dans la gestion des grandes entreprises et dans les administrations, atteindra rapidement les moyennes et petites entreprises. On peut même parfaitement concevoir que d'ici à dix ans, elle sera entrée dans notre vie quotidienne.

Vous me demandez quelles considérations politiques le Gouvernement attache à cette affaire. Ce sont évidemment des considérations relatives à notre indépendance nationale.

Il est nécessaire, en effet, de regrouper nos moyens informatiques. Le Gouvernement a donc décidé d'apporter son concours au rachat par des intérêts français d'une partie de Honeywell-

Bull, qui était d'ailleurs partiellement française, ce qui portera la part des intérêts français dans cette société à 53 p. 100. Autant dire qu'elle devient une affaire française (*Exclamations sur les bancs des communistes*) avec des associés étrangers. Nous attendons de ce regroupement un développement que nous n'aurions pu obtenir autrement et nous ouvrons ainsi, pour la favoriser, la coopération européenne.

Quant à la petite informatique, la mini-informatique, la péri-informatique, sans aucun doute beaucoup trop éparpillée actuellement, le Gouvernement favorisera sa restructuration et son regroupement autour de la société Thomson qui était, je le rappelle, l'un des deux actionnaires et le leader de la C. I. I. Le Gouvernement attend de cette solution française la maîtrise et le développement de notre industrie informatique.

Pour l'I. R. I. A., objet de votre dernière question, rien n'est changé. Cet institut continuera à jouer son rôle aussi bien auprès des sociétés d'informatique françaises qu'auprès du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

TRAITEMENT TÉLÉ-INFORMATIQUE DES CHÈQUES POSTAUX

M. le président. La parole est à M. Baudis.

M. Pierre Baudis. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Hier matin, siégeant en séance publique au Capitole, le conseil municipal de Toulouse m'a demandé à l'unanimité de poser cette question d'actualité afin de clarifier une situation locale, aussi bien sur le plan du fond que sur celui des principes.

Le traitement télé-informatique des chèques postaux devait, sur instructions de l'administration centrale, être effectué à Toulouse. La direction de la région Midi-Pyrénées a donc entamé le processus de réalisation du projet: un terrain a été choisi sur la zone industrielle du Chapitre, non loin précisément de la C. I. I. dont on vient de parler et qui devait, pour sa part, fournir le matériel informatique sous la forme de deux Iris 80 à grande capacité.

Le projet d'implantation à Toulouse est donc très avancé, après avoir été mûrement étudié et réfléchi. Sa condamnation serait inconcevable. Une pareille décision ne peut être le fait du prince, même si le prince est bordelais.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. En l'absence de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, retenu actuellement pour des raisons officielles, j'indique simplement à M. Baudis que rien ne me permet, dans l'état actuel de ma connaissance du dossier, d'imaginer la remise en cause de cette décision.

Néanmoins, monsieur Baudis, M. le secrétaire d'Etat vous fera parvenir, dès ce soir, un ensemble de précisions sur la question.

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Au nom du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, je demande au Gouvernement pour quelles raisons la décision de supprimer le caractère officiel de la célébration de l'anniversaire du 8 mai 1945 a été prise, sans concertation avec les anciens combattants et victimes de guerre et sans consultation du Parlement.

Approuvant l'initiative prise par M. le Président de la République de célébrer une Journée de l'Europe, le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux demande dans quelles conditions seront, à l'avenir, exprimés les sentiments de reconnaissance de la nation envers tous ceux qui sont morts pour la liberté et pour la France. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la question que vient de poser M. le président Max Lejeune...

M. Guy Ducoloné. Demande réflexion! (*Rires sur les bancs des communistes.*)

M. André Bord, secrétaire d'Etat. ... va me permettre de rappeler un certain nombre d'éléments qui me semblent avoir été perdus de vue, négligés et même détournés de leur sens véritable.

Je dirai d'abord que je suis assez étonné par la réaction de certains qui semblent croire ou qui voudraient faire croire que le problème des cérémonies nationales de commémoration n'a jamais été posé. Bien au contraire, voici plusieurs années qu'un débat a été largement engagé sur ce point.

Avant d'être secrétaire d'Etat aux anciens combattants, j'ai moi-même été très souvent sensible, comme président de l'U.F.A.C. du Bas-Rhin, au fait que nos manifestations avaient moins de résonance dans l'opinion publique et même à l'intérieur du monde combattant.

Arrivé rue de Bellechasse, j'ai été saisi de ce problème ; et, lors de mes contacts, de mes entretiens avec les présidents des grandes associations d'anciens combattants, à l'occasion des congrès, j'ai pu constater qu'on s'en préoccupait. Certains même ont eu le courage d'engager publiquement une réflexion. Une certaine désaffection d'une part, mais aussi, plus fondamentalement, l'Europe à construire dans la paix ont fondé leur démarche et leur recherche d'idées nouvelles.

Souvenez-vous qu'ici même, en mai 1973 et lors de nombreux débats budgétaires, peut-être passés inaperçus aux yeux de certains, j'ai annoncé l'organisation d'une réflexion au travers d'un groupe qui, plus généralement, se préoccupe de la place du monde combattant dans la nation, et notamment du sens et du style des manifestations commémoratives.

J'entends encore certains membres de cette assemblée, sans doute saisis par des présidents d'associations nationales, évoquer la possibilité d'une journée nationale du souvenir.

M. Guy Ducloné. Vous inventez !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Pourquoi pas cette Journée ? Le Gouvernement n'y serait pas hostile.

L'affaire n'est donc pas nouvelle. Il est certain qu'un processus était engagé pour rénover l'image de marque du monde combattant et surtout pour que, dans la perspective d'une Europe inéluctablement plus fraternelle, des liens plus étroits soient établis avec les générations nouvelles.

Des associations d'anciens combattants ne se sont-elles pas elles-mêmes tournées vers une action de rapprochement franco-allemand et n'organisent-elles pas des manifestations communes s'écartant des dates traditionnelles ? (*Murmures sur les bancs de l'opposition et sur quelques bancs de la majorité.*)

Dans ces conditions, prenant à cet effet toute la hauteur qui sied à un problème de cette nature, nous pouvons comprendre que, s'agissant de servir la cause du rapprochement des hommes, il soit fait appel à un geste particulièrement symbolique et qui rencontre précisément une certaine nécessité d'évolution.

Supprimer le caractère gouvernemental donné à la commémoration de la capitulation allemande, évoquant par trop une récente division, est bien de nature à rapprocher les hommes, à faire progresser l'Europe que beaucoup d'entre vous, sur les bancs de cette assemblée, appellent de leurs vœux. Cet acte, vous ne sauriez le laisser masquer par la colère de ceux qui s'y opposent. (*Protestations sur les bancs de l'opposition et sur quelques bancs de la majorité.*)

C'est dans cet esprit, en regardant l'avenir, instruit du passé, conscient du sacrifice des morts et des victimes de la guerre et désireux de le respecter, c'est-à-dire d'en tirer la leçon, que M. le Président de la République...

M. Henri Lucas. Le roi !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. ... a adressé une lettre à ses partenaires du conseil européen afin que s'instaure une collaboration véritable des cœurs et des esprits qui soit totale et sincère.

M. Gabriel Kaspereit. Cette lettre n'a pas reçu beaucoup de réponses.

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Qui ne voit alors que l'enjeu de la décision de M. le Président de la République réside précisément dans la gravité de la prise de conscience qu'elle entraîne ? C'est cela même qui fait toute la valeur de son geste et lui donne toute sa portée. S'agissant de manifester concrètement notre volonté européenne, l'initiative française ne pouvait que revêtir un sens profond.

M. Gérard Houteer. C'est long !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. En faisant la guerre, nous souhaitons bien réaliser la paix. Après la fin de la guerre, nous avons bien souhaité organiser et maintenir cette paix. Et combien d'entre nous pensent que cette paix, précisément, passe essentiellement par l'Europe !

M. Gérard Houteer. Cela n'a rien à voir !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Est-ce que cela signifie pour autant que nous allons oublier ? Et je veux ici répondre à M. Max Lejeune. Non, et d'ailleurs cela n'est pas souhaitable. (*Interruptions sur les bancs de l'opposition.*)

Vous savez que mes attaches alsaciennes comme une partie de ma jeunesse passée dans les rangs de la brigade Alsace-Lorraine et des forces françaises libres me rendent plus que sensible à l'évocation des combats contre le nazisme que nous sommes très nombreux, sur tous les bancs de cette assemblée à avoir menés de 1939 à 1945.

Ces combats, le souvenir de ceux que nous y avons laissés, le malheur des veuves, la peine des parents, des familles, demeurent présents en nous comme sont toujours vives les images de la Libération et la joie de la nation retrouvée. (*Protestations sur les bancs de l'opposition. — Bruit.*)

Je sais bien que l'évocation de ces problèmes vous gêne, messieurs les communistes !

M. Gilbert Schwartz. C'est une infamie !

M. le président. Je vous en prie, messieurs de l'opposition !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Peut-être pourrais-je vous demander, messieurs, pourquoi il y a eu un 8 mai !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous livrer vos remarques à l'Assemblée ?

Quant à nos collègues de l'opposition qui manifestent une certaine impatience, je leur indique que leur temps de parole n'est pas en cause.

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Les commémorations demeurent. Bientôt, ce sera Compiègne, le mont Valérien ; puis le Struthof. Tout au long de l'année, nous avons par ailleurs de nombreuses manifestations qui commémorent amplement et dignement les heures d'espoir du pays.

Que ceux qui pensaient, par une politisation outrancière, faire obstacle à la portée d'un geste dont je n'ignore pas ce qu'il coûte sincèrement à certains Français, sachent bien qu'ils ont fait fausse route.

M. Gilbert Schwartz. C'est vous qui avez fait fausse route !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Le parti communiste n'aura pas obtenu l'effet escompté, car la majorité des grandes associations nationales ne se laissera pas entraîner par ceux qui ont démontré qu'ils ont des visées étrangères au monde combattant.

M. Gilbert Schwartz. Elles demandent que le 8 mai soit commémoré !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. La Résistance, la déportation, la Libération, ce n'est pas le monopole d'un parti politique, mais c'est le bien de la France ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Guy Ducloné. Le 8 mai, c'est la fin de la seconde guerre mondiale menée contre le fascisme !

INDEMNISATION DES SINISTRÉS DE GOUSSAINVILLE

M. le président. La parole est à M. Wagner.

M. Robert Wagner. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le salon de l'aéronautique va incessamment ouvrir ses portes au Bourget. Or chacun se souvient de la catastrophe du Tupolev 144, le 3 juin 1973, à Goussainville.

Quand les sinistrés seront-ils enfin indemnisés ? En d'autres termes, à quelle date le procès sera-t-il terminé ?

Je rappelle également que la solidarité nationale avait permis de collecter pour les sinistrés une somme d'environ 1,2 million de francs, dont la moitié seulement leur a été versée. Ces derniers voudraient savoir à qui est allé le reliquat de cette collecte qui appartient à eux seuls.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Les sommes qui ont été réunies à la suite de la catastrophe de Goussainville représentent environ 1 272 000 francs. Elles ont été distribuées, à hauteur de 765 000 francs, par l'intermédiaire du bureau d'aide sociale de la commune de Goussainville, sur proposition de la commission financière de l'association des sinistrés.

A la suite de polémiques qui s'étaient élevées au plan local, j'ai invité — ce qui signifie, en termes administratifs, que j'ai donné l'ordre (Rires et exclamations sur les bancs de l'opposition) — à l'inspection générale de l'administration placée directement sous mon autorité, d'effectuer une enquête sur la manière dont a été conduite l'indemnisation des sinistrés.

Il apparaît que la commission financière de l'association des sinistrés n'a pas tenu de procès-verbaux de ses réunions (*Exclamations sur divers bancs de la majorité*) et que le bureau d'aide sociale, bien qu'il ait distribué une partie des fonds recueillis, n'a pas été réuni pendant les cinq mois où ont eu lieu les premières distributions de secours. Cependant, il semble que ni l'établissement des listes de sinistrés ni la détermination des critères d'indemnisation n'aient motivé de contestations.

Les critiques ont porté sur le fait que, vingt mois après la catastrophe, plus de 500 000 francs restaient encore à répartir. Sur cette somme, 300 000 francs ont été réservés à l'octroi aux invalides définitifs d'un secours égal à 10 p. 100 du montant des indemnités normales versées par le groupe d'assurances U.A.P. Les 200 000 francs restants ont été réservés par la municipalité pour couvrir les dépenses engagées par la commune pour la rénovation et l'embellissement du quartier sinistré.

C'est sur ce point, semble-t-il, que l'association des sinistrés s'est trouvée en désaccord formel avec la municipalité. De fait, il paraît particulièrement contestable que des fonds recueillis pour l'attribution de secours puissent servir à rembourser au budget communal des travaux d'embellissement effectués sur des terrains appartenant à la commune.

A la suite du rapport d'enquête établi par l'inspection générale de l'administration, j'ai également donné l'ordre au préfet du Val-d'Oise de veiller à ce que la commune de Goussainville rembourse la totalité des sommes ainsi prélevées sur le produit de la collecte.

Par ailleurs, le préfet a pris toutes les mesures nécessaires, en accord avec le trésorier-payeur général, pour que les 200 000 francs ne soient pas affectés selon les prévisions de la municipalité.

Enfin, le maire a été invité à faire en sorte que le reliquat des sommes disponibles soit honnêtement réparti au bénéfice direct des sinistrés, conformément à la destination normale prévue pour ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. Pourquoi le groupe communiste n'applaudit-il pas cette déclaration intéressante ?

M. Gilbert Faure. Vous n'êtes pas le directeur de conscience de l'opposition !

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS DU VIET-NAM

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Parmi les réfugiés indochinois qui ont trouvé asile aux Etats-Unis certains, qui sont de culture française, souhaiteraient venir en France.

M. Guy Ducoloné. Ou retourner au Viet-Nam !

M. Claude-Gérard Marcus. Le Gouvernement envisage-t-il de mettre à leur disposition des moyens de transport pour ce faire ?

Par ailleurs, certains réfugiés vietnamiens qui se trouvent ou viendraient à se trouver en France sont originaires de Cochinchine. A ce titre, beaucoup d'entre eux avaient à leur naissance, lorsque la Cochinchine était territoire français, la citoyenneté française. Envisage-t-on d'instituer une procédure accélérée leur permettant, s'ils le désirent, de réintégrer la communauté française ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

M. Guy Ducoloné. Le colonialisme n'est pas mort ! (*Protestations sur de nombreux bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. Raciste ! (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat. Des instructions très précises ont été données, sur ordre du Président de la République, à nos différents consulats pour accélérer la délivrance des visas aux réfugiés du Viet-Nam et particulièrement à ceux qui sont de culture française ou qui se sont acquis des titres particuliers à la reconnaissance de notre pays.

Le problème du transport est assez difficile à résoudre, car il concerne plusieurs milliers de ressortissants. Nous sommes en négociation à ce sujet avec le haut commissariat aux réfugiés et il est possible qu'une solution soit dégagée également par l'entremise du comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

La question de l'acquisition de la nationalité française est également assez complexe. Je relève toutefois la suggestion faite par M. Marcus d'une procédure accélérée en faveur de ceux qui, comme d'autres dans le passé, ont été appelés à revenir sur notre territoire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

RESTRUCTURATION DANS LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE

M. le président. La parole est à M. d'Aillières.

M. Michel d'Aillières. Ma question semble sans objet puisque M. le ministre de l'industrie et de la recherche a répondu tout à l'heure à M. Schvartz sur le même sujet. Je désirais, en effet, obtenir des précisions sur les mesures de restructuration qui ont été prises dans le secteur de l'informatique et sur la fusion projetée entre la C.I.I. et Honeywell-Bull. Je saurais gré, toutefois, à M. le ministre de nous apporter quelques informations supplémentaires.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur d'Aillières, l'opération se fera essentiellement de deux façons :

D'abord, sous la forme d'un regroupement sur notre sol de tous nos moyens de développement de la grande informatique au sein d'une société unique qui sera dirigée par des Français et dans laquelle les intérêts français seront majoritaires.

Ensuite, sous la forme d'une restructuration autour d'une seconde société, des moyens trop souvent épars dont nous disposons en ce qui concerne la mini-informatique et la péri-informatique. Tel est l'objectif qui est visé par le Gouvernement et les industriels, et que nous atteindrons grâce aux mesures que nous venons de décider.

SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

M. le président. La parole est à Mme Fritsch.

Mme Anne-Marie Fritsch. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Depuis plus de trois semaines, un conflit oppose le personnel des sociétés de secours minières et la caisse nationale d'assurances.

Dans la circonscription que je représente, 1 200 employés gèrent 205 000 affiliés ; 11 000 dossiers de paiement sont en instance ; le versement des rentes d'accident du travail est suspendu, comme celui des allocations familiales dans le secteur du fer.

C'est dire combien cette grève est lourde de conséquences et entraîne de graves difficultés pour de nombreux assurés.

En posant cette question, j'interviens également au nom de mon collègue M. Partrat qui se trouve lui aussi confronté au problème de la grève des personnels des sociétés de secours minières dans sa région.

Monsieur le ministre, comment entendez-vous régler un conflit qui est à l'origine de tant de difficultés pour de nombreuses personnes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Madame le député, à la suite de l'intervention d'un protocole appliqué dans les Charbonnages de France à compter du 1^{er} juillet 1974, la

question s'est posée de l'adaptation aux personnels du régime minier de sécurité sociale de la nouvelle grille de rémunération faisant l'objet de ce protocole.

Le règlement de cette affaire s'est trouvé toutefois retardé par les négociations en cours au sein de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines de projets de conventions collectives nationales, négociations qui n'ont pu aboutir dans le délai souhaité en raison de la complexité des problèmes que soulève le passage d'un règlement à une convention collective.

Il s'est révélé que la nouvelle grille des Charbonnages de France aboutissait à une refonte complète qui ne pouvait être appliquée simplement par référence dans le régime minier mais nécessitait d'importantes adaptations.

Ces délais et difficultés ont conduit les personnels non cadres à déclencher une grève afin d'obtenir l'application immédiate de la grille.

Les négociations immédiatement engagées avec mon département ont abouti hier soir.

L'engagement a été pris d'appliquer la nouvelle grille convenablement adaptée, dans le même esprit et avec la même date d'effet que ce qui a été réalisé aux Charbonnages de France par une modification des règlements des personnels en vigueur ne touchant pas aux références locales.

Les conversations seront ultérieurement reprises en ce qui concerne l'établissement d'une convention collective.

Cette solution donne satisfaction aux intéressés et il m'est agréable de pouvoir annoncer à l'Assemblée que la reprise du travail est effective depuis ce matin dans la quasi-totalité des organismes concernés. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs.)*

VILLES NOUVELLES

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Le Gouvernement a décidé une réforme très importante de l'aménagement du territoire, tendant à limiter la croissance de la région parisienne.

Or l'administration a secrété, sous forme d'agences foncières, d'offices ou de missions des villes nouvelles, des organismes qui se développent en échappant au contrôle du Gouvernement et du Parlement. C'est ainsi que la mission de la ville nouvelle de Melun-Sénart a porté récemment ses effectifs à soixante-trois fonctionnaires de très haut niveau et engage régulièrement, pour les quatre années à venir, des chapitres budgétaires déconcentrés à l'échelon de la région; ce qui retarde considérablement l'application de la politique décidée actuellement.

Monsieur le ministre de l'équipement, quel remède le Gouvernement entend-il apporter à cette situation?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Robert Galley, ministre de l'équipement. Monsieur le député, le Gouvernement a effectivement pris des mesures pour limiter le développement de la région parisienne. D'autres mesures, toutes récentes, tendent à un meilleur contrôle de ce développement.

C'est précisément pour atteindre cet objectif qu'il a décidé de renforcer la priorité maintes fois affirmée en faveur des villes nouvelles. Les récentes déclarations du Chef de l'Etat, dont toute la presse s'est fait l'écho, sont, me semble-t-il, très claires à cet égard.

Il apparaît, en effet, que seule la politique des villes nouvelles permet d'éviter le développement anarchique des banlieues et d'assurer une certaine cohérence des efforts d'équipement urbain, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants de la région parisienne.

Il est inexact d'affirmer que les établissements publics d'aménagement échappent au contrôle du Gouvernement.

Je rappelle que la réalisation des villes nouvelles s'effectue en application stricte de dispositions votées par le Parlement, et notamment dans le cadre du programme finalisé du VI^e Plan de développement économique et social.

Un établissement public d'aménagement pour chacune des villes nouvelles a été créé par décret en Conseil d'Etat, y compris pour Melun-Sénart. Chaque organisme est doté d'un contrôleur d'Etat placé sous la tutelle du préfet et le conseil d'adminis-

tration est composé pour moitié de représentants du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'équipement et du secrétaire d'Etat à la culture.

Il est non moins inexact de dire que les crédits affectés aux villes nouvelles échappent au contrôle du Parlement, puisqu'ils donnent lieu chaque année à un rapport détaillé de la commission des finances de l'Assemblée et que, ville nouvelle par ville nouvelle, chapitre par chapitre, ils sont repris dans les documents de régionalisation de la loi de finances.

J'ajoute enfin que les élus locaux sont étroitement associés à la réalisation des villes nouvelles, d'une part, par l'intermédiaire des syndicats communautaires d'aménagement et, d'autre part, dans le cadre de ces établissements publics qui, vous le savez, sont présidés par un élu, leur conseil d'administration étant composé pour moitié d'élus.

Les inquiétudes que vous manifestez, monsieur le député, me paraissent donc exagérées.

CÉLÉBRATION DU 8 MAI

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le Premier ministre, vous le savez sans doute, à l'entrée d'Oradour-sur-Glane, devant les ruines de ce bourg, de cette église où la division S.S. *Das Reich* brûla six cents femmes et enfants, on lit cette inscription : « Souviens-toi ».

Nous ne devons et nous ne pouvons pas oublier les cinquante-cinq millions de morts — soldats, déportés, victimes civiles des bombardements — qui ne virent pas la victoire du 8 mai 1945.

Nous ne pouvons pas oublier le sacrifice de tous ceux qui, tués au cours de la seconde guerre mondiale ou vivant encore, lutèrent non dans une « guerre fratricide », mais contre le fascisme et sa barbarie, contre le racisme, le mépris de l'homme et de la culture, l'expansionnisme de l'Allemagne hitlérienne.

Leur sacrifice n'a pas été, ne doit pas avoir été vain : hommes et femmes d'opinions et de croyances différentes surent s'unir pour un même idéal : la défense du sol national et de l'indépendance de la patrie, la liberté et la démocratie.

L'oubli serait un sacrilège, mais aussi un danger, car, comme l'a écrit le dramaturge Bertold Brecht, qui fut aussi un Allemand antifasciste, « le ventre est encore fécond d'où surgit la bête immonde ».

Contre la renaissance possible du fascisme et contre la guerre impérialiste, nous devons mettre en garde les générations futures. C'est là aussi une des significations de la commémoration du 8 mai 1945.

La réconciliation avec le peuple allemand, la sauvegarde de la paix, l'entente et la coopération avec tous les pays ne sauraient passer par la décision de ne plus célébrer le 8 mai.

Cette décision, dont le Président de la République porte l'entière responsabilité, peut satisfaire les milieux réactionnaires de l'Allemagne de l'Ouest; elle tourne le dos à la politique d'indépendance nationale, de même qu'elle piétine le souvenir des victimes de la seconde guerre mondiale et les idéaux pour lesquels combattirent les Alliés et les Français.

Aucun Français soucieux de la souveraineté et de l'indépendance nationales, de la coopération et de la paix, ne saurait accepter cette mesure. La réprobation, qui grandit de jour en jour, en témoigne.

En témoigne également le fait qu'hier, dans cet hémicycle, personne n'ait osé prendre la défense de la décision de M. Giscard d'Estaing.

M. Roger Chenaud. C'est faux !

Mme Hélène Constans. En outre, M. le Président de la République s'est placé, en prenant cette décision, au-dessus des lois et des textes qui régissent la célébration des fêtes nationales.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de dire clairement s'il entend faire annuler la décision qui a été prise par M. Giscard d'Estaing et rétablir la célébration du 8 mai comme fête nationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, le Gouvernement s'est expliqué sur cette question il y a quelques instants, mais il semble que les membres du groupe communiste ne l'aient pas écouté. *(Protestations sur les bancs des communistes.)*

Le Gouvernement considère qu'il importe que certaines commémorations soient maintenues. Dans les prochaines semaines se dérouleront des cérémonies au cours desquelles il manifesterait sa reconnaissance à ceux qui ont donné leur vie dans le combat pour la liberté et contre le nazisme, alors que d'autres n'y participent pas encore. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

COURSE DE LA PAIX

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, pour la première fois depuis 1948, aucun coureur français ne participe à l'une des plus grandes compétitions du cyclisme amateur, la course de la Paix, Berlin—Prague—Varsovie. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. Hervé Laudrin. Vous n'aviez qu'à y participer !

M. Claude Roux. C'est grotesque !

M. Georges Hage. Mes chers collègues, je vous découvre subitement sportifs, mais par procuration (*Exclamations sur les bancs de la majorité*) et, ajouterai-je, sans effort, puisque vous êtes assis sur vos bancs...

M. Alexandre Bolo. Les membres de votre groupe sont assis également !

M. Georges Hage. ...et même, ce qui doit combler d'aise M. Mazeaud et M. Fourcade, sans effort financier ! (*Rires sur les bancs de l'opposition. — Nouvelles exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Hage, restez dans la course ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. Cette course, dont le départ fut donné cette année le 8 mai, pour commémorer le trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*), connaît une solennité, un éclat et un nombre exceptionnel d'engagements.

C'est en pensant à de telles rencontres que Pierre de Coubertin disait : « L'essentiel est de participer. »

M. Hervé Laudrin. Vous dites n'importe quoi !

M. Georges Hage. L'absence de l'équipe française, préjudiciable à notre cyclisme et à nos couleurs, est diversement commentée.

M. Alexandre Bolo. En 1940, vous n'étiez pas partants non plus ! Vous vous êtes trompés de départ !

M. Georges Hage. Sans m'immiscer dans les affaires intérieures de la Fédération française de cyclisme, dont je respecte l'indépendance, je demande à M. le Premier ministre, d'une part, si le Gouvernement s'est totalement désintéressé de cette question. On peut justement s'interroger à cet égard, étant donné que j'ai entendu récemment et avec intérêt M. Mazeaud, à son retour de République démocratique allemande, préconiser la multiplication des échanges sportifs.

Je demande, d'autre part, à M. le Premier ministre si cette absence — la première depuis vingt-sept ans — d'une équipe sportive française à la course de la Paix n'est pas en relation avec la décision politique du Président de la République concernant la commémoration du 8 mai 1945. (*Rires et exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Je lui demande, enfin, s'il peut affirmer qu'aucune pression officielle ne s'est exercée sur la Fédération française de cyclisme pour la dissuader d'engager des coureurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur Hage, le Gouvernement n'est naturellement pas juge de l'opportunité des questions d'actualité. Mais, vous l'avez vous-même rappelé, la course a débuté le 8 mai, et nous sommes le 14.

En ce qui concerne le fond de votre question, vous savez que la course de la Paix est particulièrement longue, puisqu'elle dure plusieurs semaines, ses participants traversant en partie

la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Russie soviétique. Vous savez également que chaque équipe nationale doit être composée de six membres.

Or, en cette période de l'année, le calendrier des cyclistes professionnels français est particulièrement chargé.

M. Guy Ducloné. Il s'agit d'amateurs !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Il est vrai que la France aurait pu engager des amateurs dans cette course.

Mais, monsieur Hage, je vous crois assez soucieux de l'indépendance des fédérations sportives — vous l'avez vous-même rappelé dans votre question — pour comprendre que nous ne saurions imposer à ces fédérations le choix de leur calendrier, quel qu'il soit.

En ce qui concerne les cyclistes amateurs, la Fédération française de cyclisme n'a pas cru devoir envisager la participation de notre pays à cette épreuve et y préparer les coureurs.

À l'occasion de mon récent voyage en République démocratique allemande, j'ai déclaré que je m'efforcerais de trouver une solution pour 1976, mais dans le respect — car c'est là l'obligation du Gouvernement — de l'indépendance des fédérations que, pour votre part, vous semblez oublier. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

AMÉLIORATION DE LA CONDITION FÉMININE ET DE LA VIE DES FAMILLES

M. le président. La parole est à Mme Chonavel.

Mme Jacqueline Chonavel. J'ai assisté lundi dernier, à Paris, à une assemblée de quinze cents femmes invitées à discuter de leur situation par dix-neuf organisations féminines sociales et familiales des plus représentatives. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Tous les sujets débattus justifient amplement les mesures contenues dans la proposition de loi-cadre n° 1007 déposée par le groupe communiste, relative à la promotion de la femme et de la famille.

Il a été répondu à ma collègue Hélène Constans, qui a posé une question orale à ce sujet, qu'il s'agissait de vœux pieux et que la dépense à engager pour y donner satisfaction serait insupportable.

S'il est impossible de prendre à la fois toutes les mesures que nous proposons — ce qui reste à prouver — rien n'empêche d'examiner tout de suite certaines d'entre elles, qui sont urgentes, tels l'accroissement du nombre des crèches, l'allongement à dix-huit semaines du congé de maternité, l'augmentation de 30 p. 100 du montant des allocations familiales, qu'il convient d'accorder à partir du premier enfant ; le versement pendant deux ans d'une allocation aux jeunes veuves, la création d'un fonds de pensions alimentaires en faveur des femmes divorcées.

Je pose donc la question : monsieur le Premier ministre, êtes-vous décidé à faire inscrire ces problèmes à l'ordre du jour de notre assemblée, avant la fin de la présente session, et à prendre les mesures efficaces qui permettraient une réelle amélioration de la condition féminine et de la vie des familles ?

Ces mesures, loin d'être des vœux pieux, comme l'a déclaré Mme Françoise Giroud, correspondent aux exigences des femmes, exprimées dans la plate-forme d'union des dix-neuf organisations réunies lundi dernier. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat. Je crains, madame le député, que nous ne donnions pas tout à fait le même sens au mot « efficacité ».

En effet, certaines mesures législatives concrètes, non négligeables, en faveur des femmes et des familles, ont déjà été proposées par le Gouvernement et discutées par l'Assemblée ; en outre, des mesures réglementaires ont été prises.

J'ai déjà eu l'honneur de dire ici que ma tâche ne consistait pas à faire du corporatisme féminin. Mais il va de soi que, dans le cadre de mes attributions, d'autres propositions suivront, sur lesquelles l'Assemblée aura à se prononcer au fur et à mesure de leur élaboration. (*Applaudissement sur les bancs de la majorité.*)

M. Guy Ducloné. C'est du bla-bla-bla !

M. le président. Pour ce qui est du bla-bla-bla, monsieur Ducloné, vous semblez vous y connaître !

SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

M. le président. La parole est à M. Legrand.

M. Joseph Legrand. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre du travail, rejoint celle que Mme Fritsch a déjà posée à propos de la grève que le personnel de la sécurité sociale minière mène depuis le 29 avril dernier.

M. Alexandre Bolo. Elle est terminée ! Vous retardez !

M. Joseph Legrand. Je désire fournir quelques précisions sur les causes de cette grève.

Depuis le 29 avril, le personnel de la sécurité sociale minière est donc en grève, protestant contre le retard apporté par le Gouvernement à la ratification d'un accord qui, à la suite d'une longue discussion, est intervenu en juillet 1974 entre la caisse autonome nationale de sécurité sociale des mineurs et l'intersyndicale de ce personnel, accord applicable au 1^{er} juillet 1974.

Cet accord se réfère aux textes en vigueur qui disposent que la rémunération et les avantages divers sont identiques à ceux du personnel de l'exploitation de référence de même qualification, c'est-à-dire : fixation du salaire hiérarchique, modification des grilles de classification, promotion, ancienneté, reclassement et avantages divers, qui sont appliqués dans les exploitations mais injustement refusés au personnel de la sécurité sociale minière.

D'autre part, ce personnel réclame la ratification par le Gouvernement d'un projet de convention collective nationale dont les dispositions ont fait l'objet d'un accord avec les parties intéressées, en vue d'améliorer la concertation entre la caisse nationale et l'intersyndicale du personnel.

Monsieur le ministre du travail, le 20 juillet 1974, par une question écrite, j'appelais votre attention sur l'importance de cet accord et vous demandais de bien vouloir y donner une suite favorable.

Vous m'avez répondu le 9 octobre 1974 que le projet de convention faisait l'objet d'un examen attentif.

Le 11 mars 1975, dans une nouvelle question écrite, j'appelais votre attention sur le mécontentement du personnel dont il s'agit.

Par lettre du 23 avril, je vous rappelais la teneur de ma question restée sans réponse.

Vous reconnaissez sans doute que ce personnel a fait preuve d'une longue patience et que s'il est en grève c'est bien par la faute du Gouvernement (*exclamations sur les bancs de la majorité*), dont l'attitude dément les beaux discours sur sa politique contractuelle.

Vous avez répondu à Mme Fritsch qu'un accord était intervenu hier. En réalité, l'intersyndicale n'a fait que suspendre la grève, dans l'attente d'un engagement ferme.

Monsieur le ministre, entendez-vous donner rapidement une suite favorable à l'accord collectif qui est intervenu entre la caisse autonome nationale de sécurité sociale des mineurs et l'intersyndicale du personnel, afin d'éviter la prolongation de la grève et l'aggravation de la gêne qu'elle entraîne pour les mineurs, les retraités et leurs familles qui sont cependant solidaires de ce personnel ?

M. le président. L'Assemblée est, dans son ensemble, parfaitement consciente de l'intérêt que présentent les questions au Gouvernement. Mais, pour que cette procédure conserve toute sa qualité, il convient que chacun veuille bien écouter et renoncer à interrompre.

La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Duraffour, ministre du travail. Je serai très bref. La question est sans objet. Le conflit est terminé. Le travail a repris. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

COMPÉTENCE DU PREMIER MINISTRE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Paul Duraffour.

M. Paul Duraffour. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dans une interview donnée à un quotidien du matin le 30 avril dernier, M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances, dit textuellement en parlant de vous, monsieur le Premier ministre : « Il n'a jamais dirigé personnellement une administration ou une entreprise et s'est peu penché sur les problèmes économiques internationaux. »

Ces propos ont été confirmés par l'auteur, encore que leur première version aurait été, paraît-il, beaucoup moins nuancée.

Dans un monde où les économies nationales sont dépendantes les unes des autres et où par conséquent les problèmes économiques internationaux sont d'une importance capitale, ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que cette appréciation peu flatteuse portée par votre ministre des finances sur vos capacités, votre compétence, pour ne pas dire votre insuffisance (*Rires sur les bancs de l'opposition*) constitue une atteinte au principe de la solidarité ministérielle et est de nature à vous desservir, notamment dans l'esprit des chefs de gouvernement étrangers que vous rencontrez au cours d'entretiens auxquels M. Fourcade n'est pas toujours présent pour vous assister ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur Paul Duraffour, vous essayez d'analyser les rapports internes de la majorité ou du Gouvernement en fonction des critères qui sont habituellement ceux de l'opposition, où l'on constate des antagonismes qui, eux, ne sont pas du tout voilés ou masqués, mais qui se caractérisent par des agressions permanentes, ce qui d'ailleurs laisse mal augurer d'une situation qui, Dieu soit loué, a été repoussée par le peuple français et dans laquelle vous auriez été conduits à assumer en commun des responsabilités. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Paul Balmigère. Vous ne répondez pas à la question !

M. le Premier ministre. Pour répondre plus directement à votre question, je vous dirai que, si le Premier ministre est touché de la sollicitude que vous manifestez à son égard, il n'a nullement le sentiment que, dans une période par ailleurs difficile, l'aide et l'appui des ministres lui fassent le moins du monde défaut.

La vérité, c'est que, dans l'élaboration des décisions et dans le cadre des directives données par le Président de la République, chaque membre du Gouvernement, comme c'est son rôle, apporte sa propre compétence. Puis tout naturellement, le Premier ministre, sur le plan économique comme sur d'autres, arbitre en fonction des orientations générales définies par le Président de la République.

Je ne puis que rendre un hommage sincère à la compétence du ministre de l'économie et des finances, et surtout à la façon dont il a su, dans des circonstances difficiles, conduire les affaires économiques et financières de l'Etat. Car malgré tout ce que vous avez pu dire et annoncer depuis plusieurs mois, force est bien de constater que tous les engagements qui ont été pris par le ministre de l'économie et des finances ont été tenus, ne vous en déplaise. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

Et j'ai la faiblesse de penser que les arbitrages qui ont pu à cet égard être rendus par le Premier ministre ne sont pas totalement étrangers aussi à cette situation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Guerlin. Vous n'avez pas répondu ! Vous ne répondez jamais !

SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

M. le président. La parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Je demande à l'Assemblée de bien vouloir m'excuser, car je vais revenir sur un sujet qui a déjà été abordé, bien que ma question soit quelque peu différente des précédentes.

Depuis le 29 avril les personnels des caisses de sécurité sociale minière étaient en grève. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) Il s'est agi d'un mouvement national, qui a gêné considérablement l'ensemble des affiliés de ce régime. Pourtant les revendications des 4 000 travailleurs intéressés étaient logiques, raisonnables et modestes, ainsi qu'avaient bien voulu l'admettre le bureau de la caisse autonome nationale et M. le ministre du travail lui-même.

La situation vient de se débloquer, et je comptais demander à M. le Premier ministre ou à M. le ministre du travail de bien vouloir nous donner les conclusions des négociations qui ont eu lieu. M. le ministre du travail vient de le faire ; mais je lui demande s'il peut nous indiquer pourquoi les travailleurs concernés ont dû patienter quatre années, ce qui a provoqué leur grève, et pourquoi on a laissé celle-ci se poursuivre quinze jours ? N'était-ce pas pour la rendre impopulaire et essayer de dresser les travailleurs les uns contre les autres ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Je ne redonnerai pas à M. Huguet les explications que j'ai déjà été appelé à fournir à l'Assemblée. Je dirai seulement que la situation ne durait pas depuis quatre ans, puisqu'elle résultait de la revalorisation du statut des mineurs intervenue le 1^{er} juillet dernier.

Je répète que le conflit est réglé et je suis navré de constater que certains députés paraissent regretter qu'un conflit social ait pu se terminer favorablement pour les salariés. (*Protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Paul Balmigère. Ils sont navrés qu'il ait eu lieu !

SITUATION DE L'EMPLOI ET INDÉPENDANCE DANS LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE

M. le président. La parole est à M. Boulay.

M. Arsène Boulay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche et concerne la décision gouvernementale de fusionner la C. I. I. et Honeywell-Bull. Ce sujet a certes déjà fait l'objet de plusieurs interventions au cours de la présente séance, mais j'aimerais obtenir une réponse succincte à deux questions précises.

Premièrement, le Gouvernement peut-il prendre l'engagement que la fusion entre la C. I. I. et Honeywell-Bull lui permettra de maintenir totalement l'emploi au sein des établissements de ce groupe ?

Deuxièmement, peut-il garantir que cette industrie de pointe ne va pas, à l'occasion du montage financier et de la réorganisation au niveau des décisions, perdre son indépendance au bénéfice de la maison mère américaine ?

Il s'agit de questions succinctes, auxquelles je ne demande qu'une réponse par oui ou par non. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Bien que vos questions soient succinctes, monsieur le député, vous me permettez de répondre autrement que par oui ou par non.

S'agissant de l'emploi, je puis vous affirmer que la solution retenue par le Gouvernement est celle qui protège le mieux l'emploi. Elle permet en effet le développement de l'industrie de l'informatique en France et l'augmentation de nos exportations. Or la meilleure protection des travailleurs consiste à garantir qu'il y aura du travail et à assurer le développement de l'entreprise.

Quant à votre question relative à l'indépendance, je vous rappelle que dans la structure de la nouvelle société, les Français détiendront la majorité. Vous êtes bien placé, monsieur le député, pour savoir quelle différence il y a entre une majorité et une minorité, et qui gouverne : à ma connaissance — et je pense que vous partagez mon sentiment — ce sont ceux qui ont la majorité. Comme les intérêts français détiennent cette majorité, ils assumeront la direction. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

EXTENSION DU CAMP MILITAIRE DU LARZAC

M. le président. La parole est à M. Robert Fabre.

M. Robert Fabre. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. J'espère qu'il me répondra plus clairement que M. le Premier ministre ne l'a fait à mon collègue Paul Durafour.

Le problème que je veux évoquer est très grave. Depuis plusieurs années, les agriculteurs du Larzac vivent dans l'angoisse et la population de cette région se demande de quoi demain sera fait. Jusqu'à présent, malgré les prises de position très nettement hostiles du conseil général, de toutes les associations professionnelles agricoles et du conseil de région, le Gouvernement a persévéré dans son projet d'extension du camp militaire et il en est arrivé au stade des procédures d'expropriation.

Ces jours derniers des rumeurs ont couru, auxquelles un démenti assez vague a été apporté.

Je désire, monsieur le ministre, que vous fassiez le point de la question et vous comprendrez que je souhaite aussi que vous puissiez nous annoncer le renoncement du Gouvernement à ce projet, nouvelle qui apporterait un immense apaisement aux populations concernées. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est difficile de faire le point sur un problème comme celui que vient d'évoquer M. Fabre à l'occasion d'une question au Gouvernement.

Je l'aurais cependant fait très volontiers si le calendrier parlementaire ne me permettait d'apporter mercredi prochain, à l'occasion de questions orales avec débat sur la politique de défense, une réponse très complète à M. Fabre.

GRÈVE DU PERSONNEL DU C. E. A. A LA HAGUE

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, mais pourrait aussi bien être posée à M. le ministre du travail.

Depuis le 1^{er} mars 1975, les personnels du centre du C. E. A. de La Hague sont en grève intermittente, deux jours par semaine.

L'usine de retraitement des combustibles irradiés, qui fonctionne en continu, constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne des combustibles nucléaires au point de vue économique — puisque la réutilisation de l'uranium dégradé qui en sera extrait, après retraitement des combustibles des réacteurs à eau légère, permettra d'économiser trente mille tonnes d'uranium naturel d'ici à l'an 2000. La meilleure sécurité à ce niveau réside dans la conscience professionnelle et dans la vigilance des travailleurs.

Les travailleurs du centre de La Hague demandent principalement qu'en raison du caractère anormal du travail en service continu, le temps de travail hebdomadaire soit réduit à trente-six heures pour ceux qui y sont astreints.

Or, depuis dix semaines, la direction du C. E. A. n'a rien tenté pour mettre fin au conflit et, malgré une proposition très claire adressée par les grévistes et leur organisation syndicale C. F. D. T., aucune réunion de négociation n'est prévue.

Que comptez-vous faire pour inciter la direction du C. E. A. à négocier avec les représentants syndicaux des travailleurs en grève ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, la grève, d'ailleurs partielle puisqu'elle se produit pendant les week-ends, à laquelle vous faites allusion, porte sur des revendications professionnelles. La sécurité de l'établissement est parfaitement assurée. Des efforts ont déjà été consentis par la direction qui vont dans le sens des demandes présentées par le personnel. Pour le reste, les discussions continuent entre la direction et les représentants du personnel.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Frêche, pour un rappel au règlement.

M. Georges Frêche. Monsieur le président, mon rappel au règlement se rapporte indirectement au débat qui va suivre sur la politique de l'énergie.

En effet, je suis contraint d'élever une protestation contre la manière désinvolte avec laquelle le Gouvernement se soumet au contrôle parlementaire, tel qu'il est prévu à l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale.

En vertu de cet article, les ministres disposent d'un délai maximum de trois mois pour répondre aux questions écrites.

Or, j'ai posé, le 10 août 1974, une question écrite n° 13010, qui n'a toujours pas reçu de réponse du Premier ministre auquel elle était adressée.

Dans cette question, je demandais au Gouvernement s'il envisageait d'associer étroitement le Parlement au choix nucléaire, avec toutes ses implications financières, économiques, sociales, techniques, géographiques et écologiques.

J'avais également demandé qu'un débat sur cet important sujet soit organisé dans le cadre de la discussion budgétaire, afin que le vote du budget de l'industrie revête cette année une signification particulière.

Or, aucune réponse ne m'a été apportée par le Premier ministre. Je ne puis donc que déplorer la violation manifeste de notre règlement qui, à ma connaissance, s'impose au Gouvernement comme aux membres du Parlement.

Sans doute, l'ordre du jour de la présente séance prévoit-il un débat sur la politique énergétique. Je considère donc que ma demande du 10 août 1974 est, avec retard, partiellement satisfaite. Nous sommes d'ailleurs tentés de penser que ce débat s'instaure grâce à la demande que j'avais formulée au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche. (*Protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais ce débat ne sera pas clos par un vote permettant de connaître exactement la position de chaque membre de cette assemblée dans une affaire qui engage l'avenir du pays.

En conclusion, je prends acte du mépris dans lequel le Gouvernement tient le contrôle parlementaire. Aussi, je vous demande, monsieur le président, non seulement d'intervenir auprès du Premier ministre afin de lui rappeler les termes de l'article 139 du règlement, mais également de provoquer une discussion devant le bureau de l'Assemblée, élargi aux présidents des groupes, afin que soient étudiés en commun les moyens de renforcer le règlement pour assurer son respect par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Frêche, permettez-moi de vous faire remarquer que si vous aviez obtenu dans les délais une réponse à votre question écrite — je regrette que tel n'ait pas été le cas — il n'est pas du tout sûr que le débat qui va s'ouvrir aurait eu pour autant la sanction que vous réclamez.

Cela dit, acte vous est donné de vos observations.

— 3 —

POLITIQUE DE L'ENERGIE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la politique de l'énergie et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à la fin de l'année 1973, nous avons changé d'époque : l'ère de l'énergie abondante et bon marché venait de se clore. Nous en avons pris conscience, nous avons ressenti les soubresauts du changement, nous avons observé avec crainte les conséquences économiques, sociales, financières, de ce bouleversement sans précédent. Nous avons réagi pour combattre l'inflation qu'il contribuait à engendrer, pour réduire nos besoins, pour trouver les ressources nécessaires au paiement des produits pétroliers.

Près de deux ans après, sans doute ne ressentons-nous plus avec la même acuité les cahots de la route que nous suivons aujourd'hui.

Pourtant, nous ne sommes pas revenus en arrière et nous n'y reviendrons pas. Peut-être d'ailleurs cette crise nous aura-t-elle contraints à réfléchir davantage au mode de vie que nous devons choisir et auquel nous devons maintenant nous adapter.

Depuis un an, j'ai souvent entretenu les assemblées parlementaires des problèmes de l'énergie, que ce soit à l'occasion de l'examen de la loi sur les économies d'énergie, des discussions budgétaires, ou au cours du débat sur la politique pétrolière.

Le débat d'aujourd'hui va plus loin encore parce que nous disposons maintenant d'un certain recul vis-à-vis de la crise d'octobre 1973, parce que, aussi, l'opinion est naturellement sensibilisée par la mise en œuvre d'une politique énergétique cohérente qui fait appel à des matières et à des procédés nouveaux.

Je souhaite, mesdames, messieurs, que ce débat soit clair, et qu'il serve d'information réciproque des élus et du public, comme du Gouvernement.

Au seuil de cet exposé, devant le déluge d'arguments techniques obscurs, de propositions incomplètes et tronquées, de perspectives irréalistes qui masquent le plus souvent les vrais problèmes, je veux rappeler les données sur lesquelles se fonde notre politique et en tracer les lignes de force.

Je rappellerai d'abord dans quel contexte doit se définir notre politique et quelle est la situation de la France dans ce contexte.

J'exposerai ensuite nos objectifs, les buts que nous nous proposons d'atteindre et qui sont la recherche de l'indépendance et l'amélioration de notre mode de vie.

Je dirai enfin quels moyens sont à notre portée pour atteindre ces objectifs, et quelle doit être, parmi ces moyens, la place de l'énergie nucléaire.

D'abord les lignes de force de la politique française et, en premier lieu, le contexte international.

La croissance a été, ces dernières années, caractérisée par une énergie abondante et bon marché, une progression industrielle en moyenne égale à 7 p. 100 dans le monde, une progression plus rapide des consommations d'énergie, de l'ordre de 8 p. 100, des réserves en voie d'amenuisement, limitées à vingt, trente ou cinquante ans suivant les estimations. Le rythme était trop rapide, les gaspillages trop nombreux et la croissance trop circonscrite au monde développé.

Dans ce contexte, la France s'est trouvée, en raison de sa situation géographique, plus touchée que d'autres.

Avant tout, nous devons garder présentes à l'esprit les données qui sont à la base de nos choix actuels.

La première, c'est la dépendance française en matière d'énergie, puisque nos ressources nationales, quels qu'aient été jusqu'ici nos efforts, n'assurent que le quart environ de nos besoins.

La deuxième, c'est la part considérable du pétrole qui représente environ les deux tiers de cet approvisionnement.

Troisième donnée, enfin : le bouleversement du marché de l'énergie ne se traduit pas, en tout cas pas pour le moment, par une pénurie physique, mais par une crise financière qui oblige la France à alléger la charge de son approvisionnement pour rétablir sa balance commerciale.

Telles sont les données de base. Dans ces conditions, notre politique reste fondée sur quelques lignes de force simples.

La première, c'est la recherche d'une moindre dépendance car l'indépendance énergétique est à la base de toute indépendance économique et, par conséquent, politique.

Il s'agit donc d'abord de développer nos ressources nationales, et de les utiliser aussi largement que possible ; ensuite, de diversifier nos sources d'approvisionnement et de privilégier les opérateurs français.

La deuxième ligne de force de notre politique, c'est le maintien d'une croissance nécessaire à l'amélioration du mode de vie des Français.

On nous dit parfois que nous n'avons pas besoin de la croissance. Eh bien ! contrairement à ces nouveaux prêtres de la croissance zéro, qui sont d'ailleurs le plus souvent confortablement installés dans un des replis douillets de notre société, à l'abri des aléas de la compétition économique et des risques sociaux, j'affirme que nous avons besoin de la croissance.

Combien de régions ne possèdent pas encore l'équipement et l'activité qui leur donneront leur plein épanouissement !

Combien d'hommes et de femmes attendent encore du développement économique une amélioration de leurs conditions de vie, de leur foyer, de leur travail !

Et combien notre aide au tiers monde sera plus efficace et plus utile si notre propre économie continue à progresser !

Mais, bien sûr, il ne s'agit pas de n'importe quelle croissance, pas à n'importe quel prix, et surtout pas au prix, mais bien au contraire au service de la qualité de la vie.

Les prévisions qui servent de base à notre politique énergétique sont fondées sur des taux réalistes : avant 1973, notre consommation d'énergie progressait au rythme de 5 p. 100 environ par an ; désormais, nous nous calons sur une progression de 3 p. 100 par an, après deux années — 1974 et 1975 — de stabilité.

La troisième ligne de force de notre politique — je voudrais qu'elle soit bien présente à vos esprits — c'est de choisir les voies du progrès valorisant le savoir scientifique et technique français, car nous pensons qu'une politique active de recherche et d'expérimentation est, à terme, la seule digne d'un pays moderne.

Dans ce cadre, la politique énergétique de la France vise à économiser, à exploiter au maximum les ressources nationales et à diversifier les importations.

Les économies d'énergie sont possibles, et les premiers résultats de la politique menée en ce domaine en portent le témoignage.

Que n'ai-je entendu — rappelez-vous — pour le chauffage ! Les économies ont pourtant été substantielles. A ceux qui ont tenté de faire croire que cette politique n'était pas bonne pour la France, je dis qu'ils combattaient en réalité les intérêts du pays et ceux des Français.

Mais les Français sont gens raisonnables et leur comportement démontre qu'ils n'ont pas écouté les mauvais conseillers.

Nos ressources nationales, vous le savez, ne sont pas comparables à celles des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S., bien sûr, ni même de l'Allemagne ou de l'Angleterre, qui disposent ou disposeront de charbon ou de pétrole en quantité considérable.

En ce qui concerne le charbon, j'ai expliqué à plusieurs reprises, et notamment devant l'Assemblée, la politique du Gouvernement.

L'embauche a repris, les crédits d'investissements ont été accrus, des programmes de recherches lancés. Mais compte tenu de l'état de nos réserves, le maintien d'un même volume de consommation de charbon oblige, naturellement, à faire de plus en plus appel à l'importation.

Je tiens à insister sur l'énergie hydraulique, et je sais combien sont nombreux les membres de l'Assemblée qui sont attachés à son développement.

J'ai chargé une commission composée de députés et de sénateurs de faire le point. Présidée par le sénateur Pintat, elle n'a pas encore remis son rapport définitif. Mais j'ai pris connaissance de ses premières conclusions, et l'on peut déjà retenir que peu de sites importants restent à équiper. Cependant, parmi eux, et notamment sur le Rhône, certains pourraient apparaître comme rentables dans les conditions actuelles.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement est décidé à favoriser l'exploitation des ressources hydrauliques existantes et économiquement valables.

Pour les ressources nationales en pétrole, comme vous le savez, le Gouvernement vient de délivrer des permis de recherche d'hydrocarbures en mer d'Irlande, après avoir négocié un accord conservatoire avec la Grande-Bretagne. Les forages commenceront ce mois-ci sous la conduite de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine qui, avec Total, a reçu la majorité des concessions. Ils se poursuivront pendant plusieurs années. Ce bassin dont on peut espérer, en cas de succès, un gisement à l'échelle des gisements européens, pourrait couvrir, alors, une certaine partie de nos besoins.

Mais, vous me l'accorderez, compte tenu des incertitudes, il vaut mieux fonder nos prévisions sur des perspectives prudentes.

Les énergies nouvelles sont, en fait, pour la plupart, des énergies connues qu'il faut développer. J'en suis le premier convaincu, et je mène une action résolue dans ce sens. A la demande du Président de la République, j'ai nommé un délégué aux énergies nouvelles placé auprès de moi. Je suis assisté d'un comité scientifique pour la recherche et le développement. J'ai pris des dispositions pour que les crédits nécessaires leur soient affectés, et ces crédits seront augmentés suivant les besoins.

Mais à ceux qui pensent que les énergies nouvelles — éolienne et solaire notamment — sont la panacée, la solution la plus conforme à la sauvegarde de la nature, je rappellerai simplement qu'en dehors des difficultés techniques non encore résolues, elles posent, elles aussi, des problèmes de protection de l'environnement.

Songez que l'équivalent de la production d'une tranche nucléaire, équivaut à la production de 1 000 ventilateurs de trente mètres de diamètre, alignés sur quelques dizaines de kilomètres, ou encore à la couverture d'une surface équivalente à celle de Paris par des capteurs solaires.

Les installations de chauffage géothermique, à partir de nappes d'eau chaude à basse température, c'est-à-dire à 60 ou 80 degrés, présentent un intérêt sans doute plus réel, et en tout cas plus immédiat.

Le Gouvernement a décidé d'encourager les promoteurs de telles installations en prenant à sa charge une part du risque, notamment du risque de forage infructueux. Des programmes sont déjà en cours d'étude pour 20 000 logements, et si les crédits ouverts au budget sont insuffisants, nous pourrions en prévoir d'autres, mais on comprend la prudence des réalisateurs, et rien ne serait pire que des expériences hâtives, mal menées, qui condamneraient dans l'opinion les tentatives ultérieures.

Espérer couvrir, en 1985, 2 p. 100 de nos besoins grâce aux énergies nouvelles, est un objectif qui demande beaucoup de volonté et un effort soutenu. Cela représente, par exemple, 500 000 logements chauffés par géothermie, et plus de 100 000 maisons solaires en dix ans.

Il faut également diversifier nos importations.

Nous pourrions, bien sûr, maintenir dans notre bilan énergétique la part qui est actuellement celle du pétrole. Mais qui n'en verrait les risques ?

Actuellement, même si une détente se manifeste sur les prix, due essentiellement à la baisse du dollar, le moins qu'on puisse dire est que le marché est loin d'être stabilisé.

Plus que jamais, la concertation internationale voulue par le Président de la République s'impose, car une reprise de la croissance mondiale risque d'entraîner les mêmes tensions et les mêmes difficultés que celles que nous avons connues.

La sûreté de notre approvisionnement, malgré toute notre action, est loin d'être totale, et le prix peut en varier.

C'est donc une vision à très court terme que de tabler sur la situation actuelle, essentiellement conjoncturelle, et de penser que les choses pourraient redevenir ce qu'elles étaient il y a quelques années. Notre approvisionnement en pétrole restera très longtemps dominé par deux facteurs : l'incertitude et la dépendance.

C'est pourquoi le conseil de planification a tracé les grandes lignes de nos objectifs : diversifier les formes d'énergies importées, en ramenant en 1985 la part du pétrole de près des deux tiers à moins de la moitié, en doublant la part du gaz et en maintenant la consommation de charbon à son niveau actuel en volume ; diversifier aussi les origines de nos approvisionnements en limitant la part de chaque pays dans la couverture de nos besoins et en favorisant l'accès des groupes opérateurs français à des ressources à l'étranger.

J'ai résumé les efforts engagés pour tirer le meilleur parti possible de nos ressources nationales, qu'il s'agisse du charbon, de l'hydraulique, du gaz ou du pétrole.

J'ai confirmé le programme volontaire et ambitieux de promotion des énergies nouvelles que j'ai mis en œuvre

et j'ai rappelé les aléas qui pèsent sur nos approvisionnements en pétrole, les efforts faits pour en diversifier les origines et assurer une meilleure maîtrise par les groupes français sur ces approvisionnements et les limites d'une telle politique au regard de nos objectifs d'indépendance. Compte tenu de ces contraintes, le Gouvernement attend de l'énergie nucléaire une part de la couverture de nos besoins.

C'est cet élément de notre politique énergétique que je voudrais maintenant plus particulièrement développer devant vous.

Je rappellerai d'abord que l'énergie nucléaire est une forme d'énergie arrivée à maturité, bénéficiant déjà de trente ans d'expérience et largement répandue dans le monde où, partout, des programmes nouveaux sont en cours de réalisation.

J'exposerai ensuite les raisons qui ont poussé le Gouvernement à développer cette forme d'énergie qui présente quatre avantages : elle est rentable, fiable, propre et elle constitue un facteur de progrès.

L'énergie nucléaire est arrivée à maturité.

Le recours à l'énergie nucléaire pour couvrir une partie de nos besoins n'est pas une innovation dans les politiques énergétiques de la France et des autres pays.

Découverte par des physiciens français, Irène et Frédéric Joliot-Curie, il y a plus de quarante ans, la fission nucléaire a fait l'objet de travaux considérables ayant pour but d'en promouvoir l'utilisation.

La première pile expérimentale d'Enrico Fermi a divergé en 1942 à Chicago, il y a donc plus de trente ans.

En France, la divergence de la pile Zoé remonte à 1948.

Le premier prototype industriel de centrale nucléaire à uranium enrichi, celui de Schippingport aux Etats-Unis, a commencé à fonctionner en 1956.

Le premier réacteur prototype industriel français à uranium naturel, celui de Marcoule, a été couplé au réseau en 1959. Il fonctionne encore aujourd'hui.

J'ai moi-même visité à Dresden, près de Chicago, une centrale nucléaire à eau légère qui fonctionne depuis quinze ans.

Des dizaines de milliers de techniciens ont travaillé et travaillent actuellement sur l'énergie nucléaire dans le monde. Des dizaines de milliards de francs ont été consacrés à ces recherches. Depuis plus de dix ans, le budget civil du commissariat à l'énergie atomique dépasse 2 milliards de francs, ce qui représente entre 1 et 1,5 p. 100 du budget français.

La production d'énergie nucléaire est d'ores et déjà une réalité concrète ; elle a dépassé le stade des projets.

Aujourd'hui, cent soixante-dix centrales nucléaires fonctionnent dans dix-neuf pays, représentant une puissance électrique de 72 000 mégawatts. Une trentaine de centrales supplémentaires doivent entrer en fonctionnement cette année même. Parmi ces centrales 80 p. 100 utilisent les filières à eau légère qui ont été retenues dans le programme français.

Les Etats-Unis disposent déjà de cinquante-trois centrales en état de marche, c'est-à-dire une quantité supérieure aux perspectives maximales envisageables pour la France dans dix ans. Soixante-trois centrales supplémentaires sont en construction et quatre-vingt-trois centrales sont commandées.

En France, dix centrales, d'une puissance totale de 3 000 mégawatts, couvrent déjà 8 p. 100 de nos besoins d'électricité.

Le développement des programmes nucléaires, justifié par les nouvelles données énergétiques, est d'ailleurs un phénomène mondial.

Les Etats-Unis, qui disposent pourtant d'abondantes ressources en combustibles fossiles, prévoient une puissance nucléaire de l'ordre de 200 000 à 250 000 mégawatts en 1985.

Pour l'Allemagne et le Japon, les prévisions sont, respectivement, de 50 000 et de 60 000 mégawatts.

Les pays en voie de développement eux-mêmes adoptent des programmes nucléaires : c'est le cas de l'Inde, du Brésil et aussi de l'Ir. n, pourtant producteur de pétrole.

Les pays de l'Est, enfin — dois-je le rappeler ? — participent à ce mouvement général.

C'est dire la somme considérable d'expérience amassée à travers le monde pour l'utilisation pacifique de l'atome, venant après son développement militaire.

C'est aussi une solution rentable.

D'après les devis actuels qui sont fondés sur les marchés en cours, sur les commandes déjà passées et qui se réfèrent à des techniques industrielles déjà classiques, éprouvées, chiffrées, aux Etats-Unis comme en France, d'après ces devis, dis-je, le coût du kilowattheure nucléaire représente à peine plus de 5 p. 100 de celui du kilowattheure à base de fuel.

Ces calculs sont fondés sur un fonctionnement des centrales pendant 6 600 heures par an, soit à 75 p. 100 environ des possibilités. Ces centrales sont encore rentables à 3 500 heures par rapport aux centrales classiques.

Dès 1974, les consommateurs américains ont économisé 800 millions de dollars, grâce au nucléaire installé, et pourtant le charbon et le pétrole sont meilleur marché dans ce pays.

Mais il faut aussi considérer les avantages économiques indirects de cette solution. Je suis parfois étonné d'entendre certains tenir pour nuls le supplément d'activités ainsi apporté à notre industrie, les emplois qualifiés et de haut niveau qui sont créés, les progrès technologiques induits dans les branches les plus diverses qui coopèrent à cette construction. Dès maintenant, 50 000 personnes environ travaillent dans l'industrie électro-nucléaire, sans compter les emplois indirects.

Qu'on me dise quels emplois nouveaux, quelles qualifications nouvelles, quels progrès technologiques pourraient apporter un programme classique basé sur l'importation de pétrole ou de charbon.

Qu'on me dise surtout quel est l'intérêt économique d'une dépense de devises pour notre approvisionnement énergétique, alors que, pour un moindre coût, nous pouvons consacrer nos ressources à un programme national, à notre industrie, à notre main-d'œuvre.

Je sais que cet équipement nucléaire exige un effort financier important. Mais il reste nettement inférieur à celui que nous avons consenti, à l'époque, pour l'équipement hydro-électrique de notre pays et il demeure à la mesure de nos capacités.

C'est aussi un programme qui concourt à notre indépendance. Par rapport au recours au pétrole, c'est l'évidence même et je viens de le montrer. Mais certains nous objectent : cette indépendance n'est pas aussi réelle qu'on pourrait le penser car nous dépendons d'un approvisionnement en combustible lui aussi étranger et d'une technologie étrangère.

C'est sur ces différents points que je veux insister car, dans la réalité des choses et des faits, notre indépendance est largement assurée.

Envisageons l'approvisionnement : dès 1980, c'est-à-dire dès que nos besoins seront importants en uranium enrichi, nous pourrions les couvrir par la production d'Eurodil, que nous construirons, vous le savez, en coopération avec d'autres pays, et qui fera de nous le deuxième producteur mondial.

Pour l'uranium naturel, je rappellerai simplement que la production nationale couvre la moitié de nos besoins, que notre production à l'étranger couvre, et au-delà, le solde ; que les opérateurs français, qu'il s'agisse du Commissariat à l'énergie atomique ou des industriels, constituent le premier groupe industriel promoteur d'uranium du monde ; enfin, que c'est un minéral très facile à stocker et nous n'y manquons pas.

J'en viens maintenant au choix de la filière.

J'appellerai celle qui a été choisie par le Gouvernement, non la filière soviétique ou la filière américaine, mais la filière à eau légère, la filière industrielle. C'est celle qui a été retenue dans le monde entier pour la production d'électricité à l'échelle industrielle, aux Etats-Unis mais aussi en Union soviétique — et ce pays l'exporte chez ses voisins — comme en Allemagne, au Japon, en Suède.

C'est, à l'heure actuelle, la filière immédiatement disponible au niveau de production souhaité, c'est-à-dire dépassant le niveau du prototype, pour des coûts raisonnables et une technique éprouvée, qui est celle de 80 p. 100 des centrales du monde.

Comme les Anglais, nous avons d'abord choisi la filière uranium naturel — graphite — gaz pour démarrer nos programmes d'équipement électronucléaire, essentiellement en raison de l'impossibilité de disposer alors d'eau lourde ou d'uranium enrichi.

Il serait aujourd'hui injustifié de poursuivre notre équipement électronucléaire sur la base de cette filière, que tous les autres pays ont pratiquement abandonnée en raison d'un coût supérieur, de perspectives de progrès techniques très limitées, notamment sur le plan de la taille, et d'une consommation d'uranium élevée.

Nous aurions pu — c'est une autre proposition — faire appel aux réacteurs à eau lourde. La commission chargée de l'étude de la production d'électricité d'énergie d'origine nucléaire, qui se réunit depuis plusieurs années et dont j'ai fait publier les travaux, s'est interrogée avec sérieux sur l'opportunité d'un tel recours.

Nous restons très attentifs aux avantages et aux inconvénients de cette filière, notamment dans sa version canadienne, mais elle est encore très peu répandue au stade industriel et nous ne disposons pas, actuellement, d'une expérience suffisante pour en apprécier complètement la valeur.

En tout état de cause, nous ne pouvons pas disperser nos efforts et nous sommes tenus d'opérer des choix : réalisons-t-on que la recherche et le développement d'une filière nouvelle coûte quelque quinze milliards de francs ?

Nous avons choisi de concentrer nos efforts, non seulement sur une filière de puissance que nous exploitons à l'heure actuelle, mais aussi sur une filière d'avenir, celle des réacteurs surrégénérateurs pour lesquels la France possède une large avance et sur lesquels travaillent, avec des degrés divers de réussite, Anglais, Allemands, Soviétiques et Américains, une filière pour la réalisation de laquelle se dessinent déjà les bases d'une coopération internationale, mais où nous n'en sommes encore, c'est vrai, qu'au stade des prototypes même si, comme Phénix, ils constituent une réussite technique jusqu'alors inégalée.

L'avance de la France dans ce domaine ne doit pas être perdue : 2 000 chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique, sans compter les techniciens d'Electricité de France et ceux de l'industrie privée, travaillent en France à ce projet.

Pour l'immédiat, nous développons les filières à eau légère.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'une filière étrangère et je rappelle que la France a construit, selon cette technique, les réacteurs des sous-marins nucléaires qui fonctionnent parfaitement.

C'est donc une technique que nous maîtrisons nous-mêmes. Et pourtant, nous avons acquis une licence étrangère, d'ailleurs limitée dans le temps.

Nous nous sommes ainsi assuré le savoir-faire, les méthodes industrielles, la technologie d'entreprises et d'organismes américains à l'expérience plus avancée que la nôtre et qui s'ajoutent ainsi à nos propres connaissances en faisant gagner temps, argent, sécurité. C'était le meilleur moyen, en effet, d'assurer un développement industriel rapide, économique et sûr.

Ensuite, nous investissons dans la filière à eau légère, au niveau de la recherche, des sommes importantes, comparables à elles seules au niveau mondial de la recherche dans ce domaine, et qui devront nous permettre d'adapter, dans l'avenir, et le plus largement possible, nos propres techniques.

Enfin, l'industrie électronucléaire française se trouve désormais capable, non seulement de réaliser le programme qui lui est demandé, mais aussi d'exporter ses fabrications ; et c'est là

le signe de la maturité et de l'indépendance ; car pourquoi l'étranger nous commanderait-il des centrales s'il était vrai que nous soyons à sa remorque et complètement dépendant de ses techniques ?

Ainsi, à tous égards, l'indépendance française est assurée. Or, notre indépendance, dans ce domaine comme dans d'autres, c'est notre compétence.

Par ailleurs, l'énergie nucléaire est fiable. Il y a dans le monde, je l'ai dit, cent soixante-dix centrales en fonctionnement, certaines depuis plus de quinze ans, avec des incidents, comme c'est normal, mais sans accident.

En France même, il existe quelque soixante-dix installations nucléaires civiles en service, dont une trentaine de réacteurs, sans qu'il y ait eu à déplorer un accident qu'on puisse qualifier de nucléaire et qui ait eu une influence sur l'environnement.

Pourquoi ? Et bien, essentiellement parce qu'il existe une sûreté nucléaire, c'est-à-dire une volonté permanente de maîtriser les risques avant de développer les expériences et les installations, et les moyens d'appliquer cette volonté.

En France, le Commissariat à l'énergie atomique travaille depuis trente ans sur les problèmes de la sûreté nucléaire et la radioprotection. Il dispose d'équipes mondialement renommées, regroupées au sein de deux départements spécialisés : le département de sûreté nucléaire et le département de radioprotection, soit, au total, 700 personnes, dont la moitié se consacre exclusivement à la sûreté et dans le cadre du seul C. E. A.

Les crédits consacrés aux études de sûreté et de radioprotection dépasseront, en 1975, 220 millions de francs, contre 150 millions de francs, environ, en 1974.

Voilà une somme d'expérience considérable et dont les résultats se traduisent dans la situation actuelle. Le constructeur, c'est-à-dire Electricité de France, peut en profiter largement, car c'est sur lui que repose la responsabilité première de la sûreté, mais sous le contrôle des pouvoirs publics, qui disposent, notamment, de deux services.

Le premier relève du ministère de la santé et assure, depuis quinze ans, le contrôle de la radioactivité sur l'ensemble du territoire ; c'est le service central de protection contre les rayonnements ionisants ; avec un effectif de plus de cent personnes, il développe également des recherches sur les effets des rayonnements et sur les méthodes d'analyse et de contrôle.

Le second organisme, le service central de sûreté des installations nucléaires, est de création plus récente puisqu'il date du début de 1973. C'est une équipe légère, un état-major d'une vingtaine de personnes, qui doit, d'une part, permettre aux pouvoirs publics d'exercer leurs responsabilités propres en s'appuyant sur un organe totalement indépendant des industriels et des exploitants, fussent-ils publics et, d'autre part, d'utiliser, dans les meilleures conditions, le potentiel technique et la compétence des équipes de sûreté du Commissariat à l'énergie atomique.

C'est la formule qui permet d'allier le souci d'indépendance à la volonté d'utiliser des techniciens au contact avec les problèmes nucléaires les plus actuels.

Examinons maintenant les risques potentiels qui peuvent susciter des craintes et tout d'abord la radioactivité des installations en fonctionnement normal.

Je rappellerai que la radioactivité est un phénomène naturel et que la vie est parfaitement adaptée à ses variations. La radioactivité supplémentaire produite par les centrales nucléaires en fonctionnement normal est infime et elle est inférieure aux variations de la radioactivité naturelle entre diverses régions de France ou en fonction de l'altitude. Sachez qu'un Français vivant auprès d'une centrale nucléaire dans la région parisienne est soumis à une radioactivité cinquante à cent fois inférieure à celle qu'il subirait s'il se déplaçait de Paris à Aurillac, par exemple !

Des normes très sévères, inférieures aux recommandations internationales, sont définies pour les rejets radioactifs. Le service central de protection contre les rayonnements ionisants qui dépend, je vous l'ai dit, du ministère de la santé, effectue des contrôles permanents pour vérifier le respect de ces normes. Pour tous les techniciens, la protection contre la radioactivité est la loi du métier.

Il y a ensuite des risques d'accidents qui pourraient, si les précautions suffisantes n'étaient pas prises, libérer des produits dangereux.

Je répète que l'industrie nucléaire, pourtant déjà largement répandue, n'a jusqu'à présent donné lieu à aucun accident sérieux. Quelle industrie, parmi celles avec lesquelles nous vivons quotidiennement, peut faire état d'un tel résultat ?

Le rôle des organismes de sûreté consiste à imaginer toutes les causes possibles d'accidents, à multiplier les mesures de sécurité successives pour faire face à toutes les éventualités. En cas de défaillance grave de certains composants internes, les sécurités sont multiples, pour être couronnées par une enceinte dite de confinement, permettant de contenir les produits de fission et d'interdire les rejets vers l'extérieur.

Les autorités américaines, de leur côté, ont fait étudier minutieusement ces questions de sécurité et ont confié au professeur Rasmussen une mission d'études minutieuse.

Son rapport a cherché à déterminer de façon scientifique les risques de l'énergie nucléaire. Il mentionne que les risques nucléaires sont dix mille fois plus faibles que ceux que nous acceptons couramment dans la vie moderne et que ceux qui sont attachés aux diverses activités humaines et industrielles.

Ce même rapport conclut que pour un ensemble de cent réacteurs en fonctionnement, les risques sont d'un accident tous les cent soixante-dix ans. Et encore, cet accident n'entraînerait-il que des dégâts matériels et une contamination localisée, sans conséquence pour la santé publique.

J'observe, d'ailleurs, que les critiques les plus sévères du programme nucléaire n'avancent plus guère l'argument de la sûreté à l'appui de leurs thèses.

Peut-on dire, dans ces conditions, que la sûreté soit suffisante, qu'il n'y ait pas nécessité de modifier son organisation et ses procédures ?

Je voudrais d'abord rappeler combien les procédures sont multiples et à quelles précautions elles obligent le constructeur avant que soit accordée l'autorisation d'exploiter.

Il y a d'abord la déclaration d'utilité publique. C'est une procédure de droit commun pour l'expropriation des terrains, mais qui est systématiquement appliquée à toutes les centrales d'Electricité de France car elle fournit l'occasion de présenter au public un premier dossier technique et de recueillir ses observations.

Il y a ensuite, la procédure d'autorisation de création par décret du Premier ministre. Elle constitue une procédure spécifiquement nucléaire. L'autorisation de création ne peut être accordée qu'après un examen approfondi de la sûreté par le service central de sécurité des installations nucléaires, après consultation des sept ministères intéressés dont celui de la santé, celui de la qualité de la vie et celui des transports, après une enquête locale et après avis conforme du ministre de la santé. Cette autorisation initiale est ensuite « relayée », au cours de la construction, des essais et de la mise en service, par des autorisations successives accordées aux conditions fixées par le service central de sécurité.

Il y a encore la procédure de rejet d'effluents, qui implique une enquête publique, une étude écologique approfondie et une autorisation conjointe des ministères de la qualité de la vie, de la santé, de la l'industrie et de la recherche.

Il y a enfin d'autres procédures que je ne citerai que pour mémoire : autorisation de prise et de rejet d'eau ; procédure d'instruction mixte avec le ministère de la défense nationale ; déclaration de construction ; obligation d'établir un plan de protection contre les sabotages, etc.

Cette énumération peut paraître longue, la procédure lourde ; mais celle-ci répond à la complexité même des problèmes à étudier et au souci de ne rien omettre d'essentiel.

M. Alain Vivien. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Alain Vivien. Monsieur le ministre, chacun sait que la construction des entreprises à caractère industriel, telles les centrales électriques et, en particulier, les centrales nucléaires, n'est pas subordonnée à l'obtention préalable d'un permis de construire. Seriez-vous partisan de modifier la législation à cet égard ?

En effet, il apparaît très souvent choquant à des élus locaux et aux élus nationaux que nous sommes qu'il faille un permis de construire pour une construction privée mais non pour une centrale nucléaire, sauf pour les bureaux et pour le logement du concierge, par exemple, alors que les installations techniques sont pourtant l'essentiel en l'occurrence.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Vivien, je vous répondrai tout à l'heure sur ce point, lorsque j'évoquerai les nouvelles procédures d'ensemble que je veux suggérer dans le cadre des réformes susceptibles d'être apportées à la construction des centrales nucléaires.

Mesdames, messieurs, les principales procédures que j'ai énumérées concernant la construction des centrales nucléaires peuvent paraître très lourdes. Cependant cette organisation est parfaite. C'est pourquoi le Gouvernement entend l'améliorer par les mesures suivantes.

Nous préconisons d'abord l'élargissement et la rénovation du conseil supérieur de la sécurité nucléaire, où pourront se rencontrer les scientifiques, les techniciens, les élus et les responsables, et dont les rapports seront publiés; ce sera un comité de sages qui se prononcera sur toutes les réglementations, sur toutes les mesures, et qui conseillera le Gouvernement.

Nous envisageons ensuite l'institution d'un comité interministériel pour la sécurité nucléaire, regroupant autour du Premier ministre l'ensemble des ministres compétents; chacun d'eux conserve sa propre responsabilité et apportera la vigilance de ses services, ce qui va de soi pour les ministères de la santé et de la qualité de la vie.

Nous prévoyons enfin la création d'un secrétariat général du comité précité avec un secrétaire général qui préparera les délibérations et veillera en permanence à leur exécution.

Dans le même temps, des améliorations sont en cours pour les procédures elles-mêmes.

La première consistera en une codification des obligations du constructeur, qui intégrera notamment les précautions déjà prises sans être pour le moment obligatoires; chacun pourra ainsi, à tout moment, savoir où en est l'instruction et vérifier que les procédures sont bien respectées.

La deuxième sera une association, au niveau des études locales, des organismes régionaux et locaux, des laboratoires et des bureaux d'études ayant la compétence voulue.

La troisième apportera une amélioration de la procédure de déclaration d'utilité publique, en veillant en particulier à la qualité des réponses, aux observations présentées par le public et à la diffusion des conclusions des enquêtes.

Ainsi seront encore perfectionnés le contrôle, l'information et la concertation.

L'énergie nucléaire est propre. Je tiens à souligner les progrès qu'elle représente bien souvent sur le plan de l'environnement.

Je suis en contact permanent avec M. le ministre de la qualité de la vie; mes services coopèrent constamment avec les siens et je sais avec quel soin il veille à ce que la construction de centrales nucléaires n'ait pas de conséquences néfastes pour la qualité de la vie. Je voudrais, sans pour autant me substituer à lui, rappeler quelques données essentielles à cet égard.

Il ne faut pas inverser les termes du problème, comme le font actuellement certains. Les centrales nucléaires représentent sans conteste une solution moins polluante, quand on les compare avec les centrales thermiques fonctionnant au fuel et au charbon.

Elles constituent la solution la plus économe d'espace, si l'on considère la surface des barrages, des parcs à charbon et des stockages d'hydrocarbures!

Voyons donc les véritables problèmes.

Les effluents radioactifs? ils sont limités — je l'ai dit — à quelques rejets, très courts dans le temps, qui ont sur la radioactivité naturelle de l'eau ou de l'air une influence minime et entraînent une variation très sensiblement inférieure aux variations naturelles.

Le refroidissement? Il y a, dans toute centrale, classique ou non, nécessité de refroidissement et donc rejet de chaleur.

Il faut cependant garder présent à l'esprit que la température d'une rivière varie naturellement sous l'effet du climat, que la température de la mer varie sous l'effet du vent, des marées. Il faut donc rester dans les limites auxquelles la flore et la faune sont habituées.

C'est la raison pour laquelle nous refusons les règles de caractère général, pour faire procéder à des études cas par cas, site par site, sur maquette ou sur les lieux mêmes, études auxquelles les responsables locaux seront associés.

En tout état de cause, il n'est pas question que le Gouvernement laisse construire, où que ce soit en France, des centrales qui, après études, feraient apparaître des risques pour la faune et la flore.

Des études sont menées activement pour l'utilisation de la chaleur résiduelle; elles portent sur la récupération de chaleur, à l'usine d'Eurodif pour des usages agricoles, à Grenoble pour des usages industriels et le chauffage urbain, enfin en Alsace et en région parisienne. J'ai constitué un groupe de travail chargé d'étudier ces questions et d'en faire la synthèse. Je ferai publier son rapport avant la fin de l'année.

Quant au refroidissement par l'air, c'est-à-dire aux tours de refroidissement, il faut chaque fois en étudier les conséquences: elles sont la plupart du temps très faibles. Dans tous les cas — je puis vous l'assurer — il ne sera pas question d'installations qui modifieraient de façon dommageable le climat, l'humidité ou les brouillards. Là encore, des études seront menées dans chaque cas particulier avec les responsables locaux.

On nous dit alors: « Vous ne pourrez empêcher que la centrale se voie, qu'elle dépare le site ».

Je répondrai à cela qu'il existe actuellement des centrales qui ne déparent pas les sites. Il est des installations industrielles — chacun de vous en connaît — qui sont des succès du point de vue du site ou du paysage et il y en a d'autres qui sont des échecs. C'est une affaire d'études, de concertation, d'adaptation locale. Sur ce point, la concertation locale peut apporter beaucoup.

On nous dit enfin: « Vos centrales sont peut-être propres et peu polluantes en état de marche. Mais que faites-vous des déchets? »

En ce qui concerne les déchets, il convient, là encore, d'être précis dans la description des besoins et des mesures à prendre.

Le premier problème concerne le retraitement des déchets, c'est-à-dire la séparation des matières fissiles réutilisables des résidus radioactifs. A cet égard, la France est, comme l'Angleterre, l'un des pays les mieux équipés avec l'usine de la Hague.

Le second problème concerne les résidus faiblement et moyennement radioactifs. Ceux-ci sont stockés dans des tranchées bétonnées où leur radioactivité diminue rapidement; ce stockage ne présente pas de difficultés, et dix sites de 10 à 20 hectares suffiraient à faire face pour vingt-cinq ans au programme maximum que l'on pourrait envisager d'ici là.

Restent les déchets qui ont la vie la plus longue. Leur volume est réduit; ils représentent, au maximum, un cube de 8 mètres de côté pour les dix ans à venir. On peut stocker ces résidus dans les meilleures conditions de sécurité. On peut également les vitrifier pour les mettre à l'abri dans une gangue de verre. Dans l'avenir, la solution consistera vraisemblablement dans la transformation de ces produits à longue durée en produits à plus courte période. C'est le but des recherches menées actuellement en coopération par plusieurs pays du monde.

Telles sont, mesdames, messieurs, les raisons qui ont conduit à élaborer le programme électronucléaire français et les conditions dans lesquelles il a été préparé.

Mais le niveau de ce programme a, lui aussi, suscité des préoccupations et des critiques, que je veux maintenant analyser et auxquelles je souhaite répondre.

Le refus pur et simple du nucléaire est un refus de croissance. Certains — une petite minorité, il est vrai — refusent purement et simplement tout le programme nucléaire. Ce refus traduit, en réalité, une remise en cause profonde de notre type de société, la condamnation de activités techniques et industrielles, le refus de la croissance.

A ceux-là, qui invoquent leur souci d'assurer une meilleure qualité de la vie et de préserver la nature, je rappellerai une évidence: la croissance zéro ou une croissance très fortement ralentie aurait pour résultat de figer les structures actuelles de production et d'habitat. Par l'immobilité sociale qu'elle engendrerait, elle perpétuerait des inégalités que les politiques de transfert ne pourraient corriger sans tensions sociales très graves.

Il n'y a aucune raison de penser qu'un freinage délibéré de la croissance dans l'ensemble des économies industrialisées permettrait d'assurer une plus grande solidarité à l'égard des pays du tiers monde et d'aider à leur développement.

Bien au contraire, les nations développées accompliront plus efficacement leur devoir de solidarité en développant les productions qui font défaut au niveau mondial et en prélevant une part accrue de leur revenu national pour aider les autres nations.

La croissance reste nécessaire pour forger une société plus juste. L'Europe, le monde entier restent attachés à la croissance, même s'il faut en infléchir le contenu et les modalités.

Un refus de la croissance en l'occurrence ne correspond aux aspirations de la nation.

Nous observons aussi des appréhensions instinctives à l'égard de l'énergie nucléaire; elles s'expliquent aisément par le caractère terrifiant des premières utilisations de cette énergie, par le secret qui a entouré son premier développement militaire.

Ces appréhensions sont légitimes. Le souci de savoir et de comprendre est un signe de maturité dans la conscience collective. Jusqu'à une période récente, la discussion des questions touchant à l'énergie nucléaire a été confinée dans un cercle trop restreint d'experts et d'initiés.

Le Gouvernement est donc résolu — je crois l'avoir démontré — à développer un très large effort d'information sans rien laisser dans l'ombre. Un parlementaire en mission, M. Maurice Herzog, a été nommé auprès de moi par le Premier ministre, pour les questions relatives à l'implantation des centrales nucléaires et notamment pour celles qui concernent la sûreté et l'environnement.

J'ai déjà lancé une collection de documents intitulés « Dossiers de l'énergie », qui traitent de façon très détaillée de tous les aspects de la politique énergétique, exposent toutes les justifications, donnent tous les chiffres, rappellent les expériences étrangères.

A ma demande, Electricité de France et le Commissariat à l'énergie atomique ouvrent des centres d'information spécialisés pour le public. Des experts de mon ministère et des grands établissements font des exposés, répondent aux questions, participent à des débats dans toute la France. Des visites dans les installations nucléaires sont organisées pour les élus et les représentants de la presse.

Parallèlement, et pour la première fois, j'ai pris l'initiative de procéder à une large consultation régionale sur le choix des sites envisageables pour l'implantation des centrales nucléaires. J'ai proposé trente-six sites, alors qu'il ne nous en faut que neuf au maximum pour couvrir nos besoins d'ici à 1980. Lors de cette consultation, toutes les questions sont abordées, qu'il s'agisse de la couverture des besoins énergétiques régionaux et de son impact sur l'industrialisation, des aspects de sûreté et d'environnement, des effets économiques et sociaux de la construction des centrales.

J'entends maintenir cette procédure de concertation et en améliorer le contenu par un approfondissement des débats.

En un mot, soyez-en assurés, mesdames, messieurs, le Gouvernement favorisera le débat sérieux et veillera à en améliorer constamment la qualité.

Des préoccupations sont également exprimées à propos du rythme de construction des centrales nucléaires, présenté parfois comme excessif et aventureux.

Je voudrais éclairer la discussion sur ce point.

Notre programme ne sera pas celui du « tout nucléaire ».

Les perspectives — je le répète, il ne s'agit que de perspectives — qui ont été tracées par le conseil central de planification pour 1985 fixent la part de l'énergie d'origine nucléaire au quart de nos besoins. Les trois quarts de notre énergie proviendront d'autres sources. Nous sommes loin du « tout nucléaire ».

Nous n'avons encore fait aucun choix définitif à long terme. Les seuls engagements portent sur les programmes à réaliser en 1976 et 1977, qui nécessitent, vous le comprenez bien, une préparation industrielle dès maintenant et qui doivent s'appuyer sur les techniques actuelles.

Au-delà de 1977, aucune décision n'est prise et les possibilités du choix demeurent ouvertes. L'approche sera pragmatique et prudente.

Les choix seront fonction des données énergétiques, économiques et industrielles du moment.

Alors qu'on ne me dise pas que je viens devant le Parlement alors que les décisions ont été prises, qu'on ne me dise pas non plus que ce débat arrive trop tard alors que, au contraire, pour nous, c'est tout l'avenir qui est ouvert!

Certains, dans la critique du rythme de construction des centrales nucléaires, demandent un moratoire.

Encore faudrait-il qu'ils présentent leur position.

Faut-il arrêter toute l'industrie nucléaire française engagée dans ce programme, industrie qui, je le rappelle, emploie quelque 50 000 travailleurs?

Pendant combien de temps faut-il suspendre notre programme? Nous avons déjà trente ans d'expérience de l'énergie nucléaire. Que nous apporterait un délai de quelques années pendant lequel nous cesserions de produire et donc d'accroître notre expérience?

Quelle garantie paraîtra suffisante?

Faudra-t-il attendre cinq ans, dix ans, vingt ans de fonctionnement d'un modèle de centrale et, s'il ne se passe rien, en conclure que les résultats sont probants et en construire d'autres similaires?

Que ferons-nous pendant ce temps? Devrons-nous construire des centrales au fuel coûteuses en devises?

Cette demande de moratoire ne résiste pas à l'analyse.

Le progrès, que nous cherchons tous, implique la poursuite de l'utilisation industrielle des techniques connues, la recherche simultanée des perfectionnements et des techniques nouvelles.

C'est bien là la raison des choix qui sont faits dans le monde.

Nous sommes à la veille du VII^e Plan. Le conseil central de planification a dessiné les grandes orientations de notre politique énergétique: la commission de l'énergie, que j'ai récemment installée, a déjà largement entrepris son travail et soumettra bientôt ses conclusions; les propositions du Plan seront présentées au Parlement qui en débatera.

La décision est politique, elle appartient donc au Gouvernement et non pas; ai-je besoin de le dire, aux techniciens, quels que soient leurs compétences, leurs qualités, leur sens de l'intérêt général.

C'est au Gouvernement, et à lui seul, qu'il revient en fin de compte de décider, sous le contrôle du Parlement que je suis prêt à informer en permanence.

La politique du Gouvernement apparaîtra, j'en suis sûr, comme une politique de sagesse et de responsabilité.

Comme une politique de responsabilité, parce que les décisions doivent être prises suffisamment à l'avance et que nous ne devons pas laisser passer les chances et les moyens du développement futur de notre pays.

Comme une politique de sagesse, parce qu'elle repose fondée sur les principes traditionnels de notre politique d'indépendance, de sécurité, de foi dans le progrès, mais aussi de prudence: pour l'avenir, à la lumière des données mondiales, de l'expérience, nous ne prendrons de décisions nouvelles qu'en fonction des besoins et des possibilités.

Je suis sûr que, dans cette voie qui est celle de la responsabilité et de la sagesse, votre assemblée reconnaîtra le souci permanent du Gouvernement de ménager pour la France et pour les Français les chances de l'avenir.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai le sentiment d'avoir longuement exposé et analysé devant vous les problèmes qui vous préoccupent et répondu de la sorte à bien des interrogations qui sont celles de la plupart des Français.

Naturellement, je ne pouvais ici entrer profondément dans les explications techniques.

J'écouterai les interventions des uns et des autres dans le courant de l'après-midi et de la soirée et répondrai longuement aux questions qui me seront posées dont certaines seront peut-être ponctuelles. Je ferai en sorte que tous les débats techniques s'instaurent, que tous les documents spécialisés soient publiés pour servir à l'analyse de tous les intéressés.

Même si je ne suis pas entré dans les détails techniques, vous comprendrez, je pense, la volonté du Gouvernement d'informer les responsables et les Français, d'ouvrir largement les dossiers, afin que toutes les cartes soient mises sur la table, comme l'a voulu le Président de la République.

Il ne s'agit pas de nier ou de minimiser les problèmes que pose le développement d'un programme électronucléaire, mais de montrer que responsables et techniciens français les maîtrisent.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'aucun risque n'est lié à ce développement — ils existent dans toutes les activités humaines — mais de montrer que les risques sont moindres, bien moindres, que ceux que nous acceptons dans la vie de tous les jours ou que nous sommes prêts à accepter dans bien d'autres domaines.

Il s'agit aussi de montrer que nous sommes décidés à profiter de l'expérience et du progrès pour améliorer sans cesse nos procédures et nos techniques, décidés aussi à avancer résolument mais prudemment et progressivement dans les voies nouvelles dont dépendra, en grande partie, pour les années à venir, la condition des Français.

Ce sont ces assurances que le pays attend. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Servan-Schreiber, premier orateur inscrit.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Mesdames, messieurs, il semble bien que la sagesse du pouvoir commence par la crainte du Parlement, puisque le conseil des ministres a pris ce matin, d'après les informations diffusées, la décision de ne pas s'engager en matière nucléaire au-delà de l'année 1976.

C'est dire que le Parlement aura tout loisir, à la rentrée, lors de l'examen du VII^e Plan, de se prononcer sur les projets nucléaires comme sur les autres.

C'est dire aussi que le Gouvernement sent bien, tout comme nous, que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de nous prononcer de manière définitive sur des problèmes si complexes, si graves, entourés d'autant d'incertitudes et dont les conséquences s'étendront sur plusieurs siècles.

Cela, le pays le ressent profondément et chacun de nous a pu constater dans sa région que règne un malaise pernicieux, mais légitime.

J'indique tout de suite au Gouvernement, et en particulier à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, que pour éviter dans toute la mesure du possible toute polémique dans le débat d'aujourd'hui, je ne parlerai ni des risques d'irradiation, ni du problème non résolu de financement des cent milliards que coûtera le programme, ni du secret partiel qui couvre les licences étrangères, ni des limites des ressources en uranium, ni des risques ultérieurs et considérables des surrégénérateurs (*Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République*) et qu'enfin, je ne m'appuierai que sur des documents incontestables émanant d'organismes officiels.

Le premier que je citerai, préparé par la direction générale de la recherche scientifique et technique, dans la perspective du VII^e Plan, précise : « Le passage à une utilisation massive du nucléaire pose le problème des dangers liés à cette forme nouvelle d'énergie. Si certains paraissent bien maîtrisés, d'autres demandent encore une étude sérieuse. Le physicien ne peut que confirmer le sérieux des problèmes posés. Il ne peut que renvoyer l'opinion à ceux qui doivent, en définitive, élaborer les solutions qui sont politiques. En conclusion, les physiciens nucléaires français demandent un débat profond et sérieux sur les risques, les modalités et les fins de l'utilisation de l'énergie nucléaire. »

Nous avons donc à résoudre un double problème : assurer pour l'avenir la relève du pétrole, ce qui dicte la maîtrise et l'utilisation du nucléaire, mais aussi créer l'adhésion des Français, faute de laquelle le Gouvernement se heurterait à des blocages qui rendraient impossible la réalisation de son programme.

Il s'agit donc aujourd'hui de trouver une méthode qui permette, d'une part, au Gouvernement et à l'Assemblée de tomber d'accord d'ici à la rentrée de l'automne, et, d'autre part, à l'opinion française, grâce à une novation, à une action neuve de ses élus, de saisir les données du problème, afin qu'elle puisse adhérer à une politique qui n'aura de valeur et de durée que si elle repose sur un profond consensus national, tous partis confondus et toutes générations réunies.

Jusqu'à ce jour, il n'y a jamais eu ni au Parlement, ni à l'échelon régional, de débat sérieux sur les divers aspects du problème nucléaire. (*Protestations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. André-Georges Voisin. Heureusement que vous êtes arrivé !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. La précipitation dans les décisions est due, nous le savons tous, à la crise pétrolière qui a sévi de fin 1973 au début de 1974.

C'est en mars 1974 que le gouvernement de M. Messmer a lancé le programme nucléaire qui a été confirmé — toujours sans débat — par le conseil de planification de février dernier.

Y avait-il vraiment urgence à ce point ? C'est la première question à se poser.

Constatons d'abord qu'en recourant à cette méthode, le Gouvernement n'a pas abouti au résultat recherché. Je prendrai un exemple dans ma propre région.

A la demande du préfet de région et sur instruction du Gouvernement, le conseil régional de Lorraine a été appelé, en novembre 1974, à donner son avis sur le site de Sentsch.

En janvier 1975, le préfet de région précise que la déclaration d'utilité publique doit avoir lieu avant l'été 1975. « Je prie, écrit-il, le conseil régional et le comité économique et social de donner leur avis sur l'installation d'une centrale nucléaire à Sentsch. »

Le conseil régional — qui est fort modéré et très raisonnable, comme vous le savez — a donc délibéré et a adopté, par 43 voix contre 8, l'amendement du maire de Metz ainsi conçu :

« Le conseil régional donne un avis favorable sous réserve des recommandations suivantes :

Premièrement, qu'une information complète et rapide soit fournie à la population concernée ;

Deuxièmement, que les études sur l'implantation soient poursuivies et que les résultats de celles-ci soient réexaminés par le conseil régional ;

Troisièmement, que des études soient engagées pour utiliser au mieux l'énergie de refroidissement ;

Quatrièmement, qu'une concertation permanente soit établie également avec le Luxembourg et la République fédérale allemande — pays qui doivent construire des centrales sur le Rhin et sur la Moselle à quelques kilomètres du site français.

Or, il ne s'est rien passé depuis la demande du Gouvernement, c'est-à-dire du mois de janvier jusqu'à ce jour. Par conséquent, avant l'été, le conseil régional n'aura pas autorisé le Gouvernement à commencer ne serait-ce que l'étude sur le site de Sentsch.

Quelle que soit la manière dont on envisage les choix pour l'avenir, si l'on essaie de cerner les problèmes de l'urgence, on s'aperçoit qu'en toute hypothèse, dans dix ans, l'essentiel de notre approvisionnement indispensable restera lié au pétrole importé et qu'en conséquence un accord politique fondamental avec les pays producteurs de pétrole sera nécessaire.

Or, la hâte excessive du Gouvernement et l'angoisse qu'elle a engendré n'ont rien fait pour donner toutes ses chances à cet accord difficile. Nous l'avons vu au cours des mois récents, et l'échec de la conférence sur l'énergie, qu'il faudra d'ailleurs reprendre, en est une illustration.

Pourtant, tous les experts qui ont étudié les diverses possibilités de fixation et de modulation du prix du pétrole estiment qu'il y a un moyen de concilier les intérêts des pays producteurs et ceux des pays consommateurs.

M. André-Georges Voisin. Il faudrait peut-être leur demander la permission !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Selon ces experts, si nous aboutissons à cet accord, nous aurons une sécurité d'approvisionnement d'une cinquantaine d'années. D'ici là, les réserves pétrolières mondiales n'auront été réduites que de moitié.

Je ne prétends pas, naturellement, que nous avons cinquante ans devant nous pour étudier la relève du pétrole ; mais à coup sûr, nous disposons de plusieurs mois. Il nous est donc possible de prendre notre temps pour éclairer tous les aspects de ce problème.

En vérité, il n'y a qu'une seule véritable urgence : que le débat s'engage sérieusement, qu'il se développe, qu'il s'approfondisse et qu'il aboutisse.

Comment peut-on y parvenir ?

Les experts ont montré qu'ils n'étaient pas d'accord entre eux sur les solutions techniques. Mais lorsqu'ils sont confrontés dans des débats publics et contradictoires, on voit émerger des solutions de synthèse.

Il faut donc rendre ce débat permanent et le centrer sur les problèmes les plus délicats, les plus difficiles et les plus dangereux.

En ce sens, monsieur le ministre, je trouve quelque peu évanéolique la description que vous avez faite des difficultés qu'il faudra surmonter. Elles sont réellement plus grandes que ne le laisse apparaître le tableau que vous avez brossé.

Le choix des filières pose une première difficulté : en effet, le Gouvernement a engagé tout son programme sur les filières américaines Westinghouse et General Electric à uranium enrichi et eau nauluelle.

Vous affirmez, monsieur le ministre, qu'aucun incident, ou du moins aucun accident, ne s'est produit dans les centrales de ce type. Ce n'est pas exact. Je tiens à votre disposition la liste des douze incidents, ou accidents, dont certains ont été sérieux, qui sont survenus depuis 1966.

Entre-temps est apparue à l'horizon de la technologie mondiale une nouvelle filière à uranium naturel et à eau lourde.

Elle a été mise au point par les Canadiens, et une centrale canadienne, en grandeur nature — qui utilise ce procédé — fonctionne depuis deux ans sans aucun incident, ce qui est un cas unique.

Je ne suis encore pas en mesure de me prononcer sur les avantages, décisifs ou non, que peut présenter cette filière à uranium naturel et à eau lourde. Je constate seulement que l'Angleterre, qui, jusqu'à l'année dernière, avait, comme la France, engagé tout un programme fondé sur les filières américaines, a décidé, après un long débat en septembre dernier, d'adopter la filière canadienne. J'observe aussi qu'en ce moment même les Italiens et les Japonais étudient une telle reconversion de leurs programmes. De même, l'Inde et le Pakistan ont décidé d'importer essentiellement des centrales utilisant la filière canadienne.

L'une des plus hautes autorités scientifiques françaises, le professeur Francis Perrin, qui a été à la tête du Commissariat à l'énergie atomique pendant vingt ans, s'est prononcé, au début de ce mois, sur la filière en question dans les termes suivants :

« Il me paraît possible, et finalement très profitable, de développer industriellement en France la filière canadienne à eau lourde et uranium naturel... »

« Car, malgré l'avance industrielle prise par la France... — ce qui est vrai — ... dans le domaine des surrégénérateurs, il n'est pas sûr qu'on puisse développer... » ce programme.

« Si, par suite d'une opposition... » trop vive « ... de l'opinion publique, qu'il est prudent d'envisager, ou par suite de difficultés techniques, la filière des surrégénérateurs ne pouvait pas être développée à grande échelle, il deviendrait de plus en plus avantageux, à mesure de l'augmentation du prix de l'uranium enrichi, de poursuivre l'équipement électronucléaire de la France avec des réacteurs à uranium naturel et eau lourde... au lieu de continuer à construire des réacteurs à uranium enrichi et eau ordinaire. »

« Cela aurait, du point de vue de la sécurité, un grand avantage : la production d'énergie par des réacteurs à eau lourde de la filière canadienne peut se faire sans traitement chimique des déchets nucléaires. »

M. Francis Perrin ajoute que ce procédé évite la production de plutonium. Nous verrons plus loin ce que cela signifie.

Donc, monsieur le ministre, à mon sens, si l'on tient compte de l'avis de cette haute autorité scientifique qui milite courageusement en faveur de l'énergie nucléaire, on ne peut écarter cette filière, comme vous l'avez fait, je le crains, trop rapidement.

Il faut maintenant aborder le problème le plus grave — vous l'avez d'ailleurs évoqué — celui des déchets.

S'agissant du programme proposé, chaque centrale de mille mégawatts produira, par an, cent tonnes de déchets faiblement radioactifs et cinq tonnes de déchets fortement radioactifs, essentiellement du plutonium dont nul n'ignore l'extrême nocivité, puisque cet élément est le poison le plus violent que l'humanité ait jamais connu et que sa durée d'activité est de deux cent quarante siècles.

C'est la révélation de la gravité du problème des déchets qui a déclenché, dans le monde entier, un mouvement profond vers un réexamen des programmes nucléaires et une recherche sérieuse de nouvelles techniques susceptibles d'en maîtriser les conséquences.

A cet égard, un document officiel, publié le mois dernier, présente un grand intérêt ; je veux parler du rapport de M. Jacques Couture, chef de service très officiel des combustibles irradiés au Commissariat à l'énergie atomique.

Permettez-moi de vous citer quelques passages de cet ouvrage :

« Depuis quelques mois, une grande inquiétude règne à l'échelle mondiale : il se confirme que le retraitement des combustibles irradiés ne sera pas en mesure de couvrir... les besoins de la filière à uranium enrichi et eau légère. »

« C'est en 1974 que de multiples difficultés se sont signalées de tous côtés et dans toutes les installations qui avaient à retraiter des combustibles de la filière à uranium enrichi et eau légère. Elles étaient toutes à l'arrêt... L'événement le plus marquant ayant été la décision prise par la General Electric — U. S. A. — de renoncer à son usine de traitement de Morris. »

M. Couture évoque ensuite la crise mondiale — le sujet est quelque peu technique, mais ce point est capital — et précise d'abord que, dans le domaine du retraitement des combustibles irradiés, les Américains ne disposent aujourd'hui d'aucune capacité de retraitement.

Il poursuit : « L'usine de Getty Oil est en attente de transformation et ne rentrera pas en service avant 1979 ; l'usine de General Electric vient d'être abandonnée ; enfin, l'usine préparée par la société Exxon ne sera pas opérationnelle avant 1985 ». Puis, il décrit les conséquences : en 1974, le tonnage de produits irradiés non retraités, pour l'Amérique seule, sera de sept cent quatre-vingt-seize tonnes pour l'année ; selon les prévisions, ce volume atteindra, en 1981, deux mille cinq cents tonnes et, en 1985, six mille tonnes.

Au sujet de la crise japonaise, M. Couture écrit : « Pratiquement, le Japon a renoncé à s'équiper pour le retraitement des déchets et il compte dépendre, pour ses déchets irradiés, des processors étrangers, notamment européens, pendant les dix prochaines années ».

En 1975, indique le rapport, le tonnage de produits irradiés non retraités sera de cinquante tonnes ; en 1985, il atteindra quatre mille tonnes.

Puis, évoquant la crise en Europe, M. Couture note que l'effort principal a été consenti par l'Europe, grâce aux Français, aux Anglais et aux Allemands qui ont rassemblé leurs efforts. Les prévisions pour 1971, précise-t-il, au moment où l'effort sérieux a été engagé, laissent penser que l'Europe, au milieu de la décennie, aurait une capacité disponible de quelques centaines de tonnes.

Et il ajoute : « Mais l'ampleur des besoins apparus déjà aux Etats-Unis et au Japon indique un déficit inévitable dans le système européen à partir de 1979, et pour un volume de sept cent tonnes par an ».

Sa conclusion est la suivante : « Le retraitement des déchets irradiés se trouve présentement affronté à de très graves difficultés dont l'ampleur est telle qu'elle débouche inévitablement sur une crise mondiale ».

Naturellement, nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une telle crise, puisque nous sommes à son centre même, avec les Anglais et les Allemands. Il n'est donc pas question, à cet égard, d'indépendance nationale ou continentale : c'est le monde entier qui est saisi du problème des déchets gravement nocifs, à l'échelle mondiale, sans aucune frontière, et qui doit le traiter comme tel.

Enfin, et recouvrant l'ensemble des problèmes évoqués, se pose celui du contrôle permanent de l'énergie nucléaire, de son utilisation, du transport et du traitement des produits radioactifs, et d'un contrôle qui soit réel et suffisamment indépendant de l'Etat et des sociétés industrielles intéressées.

Jusqu'à présent, un seul organisme a été créé, la commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire. Cette commission est composée de hauts fonctionnaires, des principaux dirigeants des établissements publics concernés — E. D. F., C. E. A. — et de représentants des firmes industrielles intéressées par la création et le développement des centrales, notamment du vice-président de Creusot-Loire, du président-directeur général de la société Alstom, de celui de la société Fives-Cail-Babcock, de celui de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, du vice-président de la Compagnie électromécanique et du vice-président de l'E. R. A. P.

Une telle commission ne peut apporter aux parlementaires que nous sommes ni aux Français que nous représentons les apaisements nécessaires et les éclaircissements indispensables au fur et à mesure du développement du programme.

Cette formule, d'ailleurs, n'a conduit à aucun résultat et elle ne pourrait se prolonger qu'au risque de nous entraîner dans des difficultés inextricables.

Il s'agit donc d'inventer ensemble, au cours de ce débat, et avec le Gouvernement, une nouvelle formule que l'opinion publique puisse enfin prendre au sérieux : ainsi — et je reviendrai sur ce point dans ma conclusion — les Français seront, sans restriction et en permanence, tenus informés des questions qui se posent et des réponses qu'on peut leur apporter.

Je ne parlerai pas du problème des sites régionaux puisque c'est seulement lorsque les solutions des grands problèmes nationaux que je viens d'évoquer auront été dégagées que les conseils régionaux pourront se prononcer sur le choix des sites.

Alors, pouvons-nous parvenir à maîtriser l'ensemble de ces questions ? Pouvons-nous nous mettre d'accord et, par là même, entraîner l'adhésion sincère du pays au programme nucléaire que nous propose le Gouvernement ? Oui, si nous nous attaquons de front, et sans délai, à ce problème sans précédent, en misant à fond et sans restriction sur l'ouverture du débat, sur sa publicité et sur son caractère démocratique.

C'est pourquoi, au nom du groupe des réformateurs, je présente une proposition à l'Assemblée nationale et au Gouvernement.

Le groupe des réformateurs demande la création, par décision conjointe du Parlement et du Gouvernement, d'une commission nationale paritaire d'information sur l'énergie nucléaire.

Premièrement, son objet sera d'examiner, par un débat public systématique, les problèmes posés par la mise en place et le développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Deuxièmement, cette commission sera constituée paritairement de parlementaires désignés, à la proportionnelle des groupes, par l'assemblée nationale et par le Sénat et de personnalités désignées par le Gouvernement.

Troisièmement, cette commission sera organisée avant le début du mois de juin et siègera jusqu'à la rentrée parlementaire d'octobre. Ses auditions seront publiques. Ses conclusions seront déposées, à la rentrée, sur le bureau du Parlement et auprès du Gouvernement; elles seront également rendues publiques.

M. Julien Schwartz. Très bien !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. La formule d'une commission d'enquête purement parlementaire n'a pas été retenue parce qu'elle ne permet pas les auditions publiques. Or tout l'édifice envisagé repose sur le fait que la commission dont nous demandons la création pourra tenir des auditions publiques, à ciel ouvert, sans ombre et sans mystère.

Ainsi, si nous tomions d'accord ce soir, comme je l'espère, dès le début du mois de juin l'opinion publique française sera, à chaque instant, tenue au courant des progrès réalisés dans les réponses aux questions qu'elle se pose.

Je conclus. L'énergie nucléaire est inévitable. Y renoncer, ce serait capituler devant l'avenir, marquer, en quelque sorte, une panique de l'esprit. Mais cette énergie est loin d'être convenablement maîtrisée. L'implanter au cœur de notre société sans avoir progressé davantage dans la voie des garanties de sécurité, ce serait commettre une faute politique. Il faut démystifier le débat, qui n'est pas entre le bien et le mal. Il s'agit d'autre chose : il faut s'employer à faire fonctionner l'investigation démocratique dans un domaine encore inexploré en gardant pour objectif vital l'établissement d'un réel consensus sans lequel on porterait atteinte à la conscience de la nation comme on mettrait en péril réel le lien entre sa jeunesse et son avenir.

Là est donc notre devoir à tous. Nous croyons qu'on peut y parvenir. Tel est le but de notre proposition. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Poperen.

M. Jean Poperen. Mesdames, messieurs, en ce temps dit de changement, il y a au moins une chose en ce pays qui ne change pas, c'est le mépris où ce régime tient la représentation nationale.

Depuis des mois, nous avons demandé, ici, à maintes reprises, notamment lors de la précédente session, que la politique énergétique fût soumise au Parlement. Et voici qu'aujourd'hui on se décide enfin à ouvrir le débat; mais c'est pour nous autoriser à bavarder, non pour nous inviter à décider. Dans cette discussion proprement académique, nous n'avons aucune part à la décision. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Or, dans un tel domaine, essentiel pour l'avenir de la nation, le bilan des erreurs du pouvoir est écrasant. Le procès de la politique énergétique de la V^e République a été instruit maintes fois. D'ailleurs, les faits, les événements que nous vivons depuis deux ans ont rendu leur verdict.

La vérité, dont la nation a eu la révélation brutale à l'automne 1973 et dont elle n'a pas fini de subir les conséquences, la vérité qui résume et domine toutes les autres constatations, c'est que cette politique, en dépit des affirmations que vous avez formulées tout à l'heure, monsieur le ministre, a conduit la France à la perte quasi totale de son indépendance énergétique.

La chaîne continue de cette politique passe par le démantèlement de notre industrie charbonnière, malgré le courageux combat des mineurs, particulièrement lors de la grande grève de mars 1963, par l'arrêt de notre équipement hydro-électrique, par l'abandon de la filière nucléaire française graphite-gaz, par l'orientation unilatérale de nos approvisionnements pétroliers.

Le résultat en fut qu'au moment où s'est déclenché ce qu'on appelle la crise de l'énergie, plus de 50 p. 100 de nos approvisionnements énergétiques étaient constitués par le seul pétrole du Moyen-Orient.

Nous, socialistes, qui, pour ce qui concerne, n'avons jamais laissé se répandre des illusions sur la prétendue politique d'indépendance nationale des divers gouvernements de la V^e République, voyons là un encouragement à définir une tout autre orientation.

Il a fallu, à M. Labbé — qui n'est pas présent aujourd'hui — beaucoup d'audace ou un humour bien sombre pour déclarer, au début du mois d'avril dernier : Le choix fait par le général de Gaulle afin d'assurer à la France « une indépendance aussi complète que possible dans tous les domaines » se trouve aujourd'hui justifié par la crise de l'énergie. En effet, dès le mois de septembre 1969, le *Nucleonicks Week* écrivait : « Le message que la compagnie américaine essayait de faire entrer dans la tête des dirigeants français était clair : une direction américaine et les connaissances techniques américaines pouvaient secourir la France de sa léthargie nucléaire et la ramener à l'industrie des réacteurs, dont elle était virtuellement exclue par son inefficace filière graphite-gaz. »

On sait quelles ont été les conséquences du choix arrêté sous cette pression américaine. Permettez-moi de vous dire qu'il est pour le moins cocasse d'apprendre que des techniciens américains se sont rendus, le mois dernier, à Saint-Laurent-des-Eaux, pour s'informer sur le procédé que cette pression américaine nous a fait abandonner.

Accordons simplement aux amis de M. Labbé que, depuis que les leviers essentiels du pouvoir leur ont glissé des mains, on va encore plus vite et plus loin dans la voie de l'intégration des grands secteurs industriels français aux sociétés multinationales sous direction américaine, et pas seulement dans le domaine énergétique.

Qu'on me permette de saisir l'occasion qui m'est offerte pour déclarer, à cette tribune — nous nous en expliquerons, par ailleurs — au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, que nous jugeons comme extrêmement grave la décision de fusion de la C. I. J. et d'Honeywell-Bull. Voilà un coup très dur porté aux possibilités de mettre en place un ensemble informatique européen échappant à la tutelle américaine.

Ainsi morceau par morceau, s'en va l'indépendance économique.

Le rapport Mesmin, établi au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, confirme que vous êtes décidé, pour l'énergie, à persévérer dans la voie funeste suivie depuis quinze ans et que, à l'exception du gaz, c'est à peu près exclusivement au nucléaire que vous faites confiance pour compenser en 1985 le recul de la part des hydrocarbures dans notre approvisionnement énergétique.

S'il est donc inexact — et vous l'avez fait remarquer, monsieur le ministre — de parler de politique du « tout nucléaire », ce que, pour notre part, nous n'avons jamais fait, il est permis de penser, en tout cas, qu'un pas très important est d'ores et déjà franchi vers la prépondérance future du nucléaire.

Ce choix, nous ne l'acceptons pas, pas plus que nous n'acceptons les conditions politiques et techniques de sa réalisation, sans en oublier les impératifs financiers dont vous avez d'ailleurs traité bien rapidement.

Le parti socialiste, quant à lui, a effectué un travail approfondi sur cette question vitale. Il y a associé des spécialistes, des chercheurs, ses militants et il est en mesure de préciser aujourd'hui ce que doivent être, à son avis, les options essentielles de la politique énergétique de la France.

D'abord, un effort résolu et persévérant doit être consenti dans la voie de la diversification. Le Gouvernement, et vous-même encore tout à l'heure, monsieur le ministre, avez parlé de cette diversification. Mais vos propositions et le commentaire même du rapport Mesmin prouvent que vous ne faites rien de sérieux pour la réaliser.

Dans l'immédiat, et bien que la thermie-charbon d'importation revienne moins cher que la thermie-fuel, préférence continue d'être donnée aux pétroliers.

La relance de la production charbonnière est un thème de propagande gouvernementale, mais la consommation des centrales fonctionnant au charbon a sensiblement baissé au cours des quatre premiers mois de 1975 par rapport aux quatre premiers mois correspondants de 1974. Sans doute, évoquerez-vous la baisse de plus en plus marquée de l'activité économique. Mais, outre que cette excuse est accablante pour vous, monsieur le ministre, et pour l'ensemble du Gouvernement, elle n'apporte qu'une explication très partielle, car la baisse de consommation de ces centrales est sans commune mesure avec le ralentissement de l'activité économique générale.

L'Assemblée serait sûrement intéressée par les chiffres que vous pourriez produire sur ce sujet, comme par ceux de l'augmentation des stocks de produits marchands charbonniers, et par les prix comparés de la thermie-fuel et de la thermie-charbon.

La vérité est que vous continuez à ne vouloir faire aucune peine, même légère, aux pétroliers. M. Dominati a d'ailleurs récemment « mangé le morceau » — pardonnez-moi l'expression — en déclarant, avec une bonne conscience de parfait conservateur, que « la hausse des prix pétroliers et la décision prise récemment d'adopter un prix plancher pour les hydrocarbures rendent l'investissement nucléaire économiquement rentable ».

Il est significatif que vous soyez toujours aussi discret sur les conséquences que vous entendez tirer des travaux de la commission d'enquête sur l'activité des sociétés pétrolières. Les faits révélés à ce jour ou confirmés officiellement par ces travaux sont pourtant suffisamment graves pour mériter autre chose que les déclarations d'intention que vous nous avez prodiguées lors de la session d'automne, mais qui n'ont été suivies d'aucune sanction.

S'agissant du charbon, il est en tout cas inadmissible que les prévisions de démantèlement soient maintenues, en particulier et à échéance de quelques années seulement, pour les divers bassins du Massif Central. Nous demandons — et je cite nos résolutions d'il y a quinze jours — « une révision en hausse des objectifs de production, une meilleure exploitation des ressources françaises et des contrats d'importation avec certains pays producteurs, notamment en Europe, la revalorisation de la condition du mineur, une sécurité accrue du travail ».

En ce qui concerne les hydrocarbures, vous envisagez de donner ici à 1985 — et là encore je me réfère simplement au rapport Mesmin — un coup de barre brutal et, à première vue, déconcertant. Après avoir privilégié le pétrole, vous vous préparez apparemment à privilégier le nucléaire. Mais cette réorganisation apparaît singulièrement parallèle à celle des investissements des pétroliers et de divers groupes multinationaux vers les industries travaillant pour le nucléaire, secteur qu'ils estiment devoir promettre les profits les plus importants à terme raisonnablement proche.

Nous croyons, pour notre part, à la possibilité de garantir un approvisionnement pétrolier plus sûr, parce que diversifié, grâce à des contrats fondés sur l'avantage réciproque et passés avec certains pays producteurs, en dehors de toute référence à l'Agence pour l'énergie, sur laquelle le capitalisme américain fait reposer ses espoirs. Il devrait en être de même pour l'importation de gaz naturel en sus de nos ressources propres.

Enfin — et sur ce point nous rejoignons certaines prises de position du rapport Mesmin — même si l'augmentation en pourcentage de la production doit être modeste, on est en droit d'espérer davantage de l'hydro-électricité, notamment par la multiplication des moyennes et petites centrales, ainsi que de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie autres que le nucléaire, par exemple les énergies géothermique, solaire, éolienne.

A propos de l'hydroélectricité, pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, quelle réponse — favorable, je l'espère — le Gouvernement compte donner et dans quel délai, à la demande pressante de la Compagnie nationale du Rhône, demande renouvelée maintes fois ces derniers temps : il s'agit de l'aménagement sur le Haut-Rhône de cinq chutes entre Génissiat et Loyettes.

Le coût serait de 1 200 millions de francs ; la production atteindrait près de deux milliards de kilowatts-heure par an. Mais la Compagnie nationale du Rhône, pour le financement, a besoin d'une autorisation d'emprunt au niveau de ces 1 200 millions de francs, qu'elle n'arrive pas à obtenir. En faveur de cette réalisation, se sont pourtant prononcés unanimement le conseil régional Rhône-Alpes, le conseil général de l'Ain et celui de la Savoie.

Le président de la Compagnie, M. Max Moulin, ancien préfet de région, avait démontré, chiffres à l'appui, la compétitivité de l'énergie produite et l'intérêt qui s'attachait à cette réalisation régionale. Je me suis permis de prendre cet exemple dans ma propre région, mais je le crois significatif de ce que nous pouvons attendre, dans ce domaine, de telles réalisations ; il démontre aussi qu'il est possible, si nous le voulons, de donner un contenu concret au mot d'ordre de diversification.

Pourtant, cette diversification, même systématique, ne nous permettra pas d'échapper à la nécessité du nucléaire, dans les perspectives où nous place l'actuel type d'économie et de société.

Au demeurant, nous n'avons jamais, en ce qui nous concerne, laissé croire que, du moins pour une certaine période, un gouvernement de la gauche pourrait échapper à cette contrainte. Mais nous affirmons qu'il est possible et même nécessaire de réduire notablement la part du nucléaire dans les prévisions faites pour 1985.

La réalisation à rythme modéré d'un équipement nucléaire plus raisonnable que celui qui est prévu par le programme gouvernemental est un impératif majeur pour la nation, pour nous tous et — ceci vient d'être dit à cette tribune — pour les générations à venir.

Mon ami Louis Darinot trahira ce soir de la sécurité et de la protection de l'environnement. Je dirai simplement qu'il est peu sérieux de soutenir, comme on le fait souvent parmi les défenseurs du nucléaire à tout prix, tout de suite et à n'importe quel rythme, que la peur du nucléaire se dissipera à son tour puisque, dans l'histoire des hommes, chaque découverte a provoqué des craintes qui se sont révélées vaines à l'usage.

C'est oublier, d'abord, que notre génération découvre que toutes les craintes n'étaient pas vaines et qu'en tout cas l'accumulation des mutilations infligées à la nature par le progrès des techniques finit, à son tour, par constituer une menace pour l'homme. C'est oublier surtout qu'avec le nucléaire, en dépit de vos observations, monsieur le ministre, nous franchissons un seuil de risque, qualitatif et quantitatif. Les assurances et les garanties doivent donc être à la mesure de ce risque.

La réalisation d'un programme d'équipement nucléaire ne peut avancer qu'au rythme de l'affermissement de la maîtrise de cette technique nouvelle et de l'amélioration des conditions de sécurité. Tant que tous les problèmes de sécurité et ceux que posent les atteintes à l'environnement ne seront pas résolus, tout gouvernement, y compris, nous semble-t-il, celui auquel vous appartenez, monsieur le ministre, devrait concevoir que son devoir vis-à-vis des populations consiste à ne construire des centrales nucléaires que très lentement, ces centrales servant en quelque sorte d'expériences en grandeur réelle.

L'exemple de la série d'incidents, sinon d'accidents, qui se sont multipliés ces derniers mois aux Etats-Unis et les conséquences qu'en a tirées l'administration américaine nous montrent que nous sommes, de ce point de vue, encore loin du compte !

De toute façon, le ralentissement du rythme de réalisation du programme est justifié par le fait que certains effets — réchauffement des eaux, diffusion d'éléments radioactifs — sont dangereux surtout en raison de leur accumulation. Il est plus grave encore que ni le problème du traitement des déchets ni celui du démantèlement ne soient aujourd'hui véritablement résolus.

La protestation de plus en plus vigoureuse des populations de nombreuses régions de France et, d'ailleurs aussi, de pays voisins est donc parfaitement justifiée. Ce que l'opinion exige, c'est la poursuite des recherches, des expérimentations, y compris l'exploration de techniques nouvelles comme celle de l'eau lourde, c'est de prévoir le maximum de garanties, c'est que ces garanties interviennent avant pour que nous ne soyons pas éventuellement conduits à constater trop tard qu'il n'y en avait pas suffisamment car les erreurs seraient irréparables en ce domaine.

C'est un risque que nous ne prendrons pas, pas plus que nous ne voulons prendre celui d'une pénurie d'énergie pour notre pays. Ce que nous refusons, nous, socialistes qui sommes des hommes de progrès, c'est non le progrès que représente le nucléaire, mais la frénésie du nucléaire après la frénésie pétrolière, ces deux frénésies ayant une même cause : le système capitaliste lui-même où l'homme, en définitive, ne compte pour rien.

Dès maintenant, en tout cas, le parti socialiste estime indispensable l'existence d'une véritable agence de sécurité. Nous avons convenu — je me permets de nous citer encore car chaque mot a son importance en ce domaine — que cette agence « devrait être un établissement public dont les membres du conseil d'administration seraient paritairement désignés par le Gouvernement et les partis d'opposition ».

C'est pourquoi les propos qui ont été tenus tout à l'heure retiennent naturellement notre attention. Il conviendra, d'ici à la fin du débat, que nous sachions comment l'Assemblée nationale pourrait se prononcer sur toute proposition de ce type,

Les employés d'un tel établissement, à notre avis, devraient dépendre d'un statut particulièrement étudié qui garantisse leur indépendance. L'agence devrait disposer de tous les moyens nécessaires à sa quadruple mission : définir les caractéristiques techniques des modèles de centrales mises en chantier ; surveiller les travaux de construction ; à l'issue de la construction,

délivrer un « certificat de sécurité » sans lequel la centrale ne pourrait être mise en fonctionnement ; enfin, surveiller le fonctionnement de la centrale.

Il apparaît indispensable, en tout cas, quelle que soit la formule retenue — comme c'est le cas dans la plupart des pays étrangers — que les organismes nucléaires publics soient scindés en deux : recherche et sécurité, d'une part, développement industriel, de l'autre. Si, aujourd'hui, un coup de frein est donné aux projets nucléaires américains, c'est bien parce que la *Nuclear regulatory commission* est autonome par rapport à l'*Energy research and development administration*, et aussi grâce à l'action de l'E. P. A.

La discrétion de notre ministère de la qualité de la vie est d'ailleurs exemplaire sur ce sujet. Nous étions en droit d'espérer que ce débat nous donnerait au moins l'occasion d'entendre M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, et aussi président de la communauté urbaine Montceau-les-Mines—Le Creusot, où sont situées les installations de Francatome, vecteur industriel du programme nucléaire.

M. Charles Josselin. Très bien !

M. Jean Poperen. Naturellement, les garanties techniques, administratives ou institutionnelles sont, à nos yeux, subordonnées aux garanties politiques.

La grande leçon des événements que subit la nation depuis deux ans, c'est qu'elle doit être maîtresse de ses propres richesses, donc de ses principaux moyens de création, c'est-à-dire des principaux instruments de production.

A nombre de nos concitoyens qui, en toute honnêteté, pouvaient s'interroger sur la nécessité de certaines nationalisations prévues dans le programme commun de gouvernement de la gauche, il apparaît maintenant clairement qu'à notre époque c'est un véritable non-sens que les secteurs décisifs de l'économie nationale, donc celui dont nous débattons aujourd'hui, soient sous le contrôle de quelques groupes industriels et financiers qui dictent de ce fait leur loi à des millions d'individus.

Gageons que cette toute puissance des grands monopoles, ces féodalités modernes, apparaîtra aussi absurde — et, à la limite, inimaginable — aux écoliers des générations à venir que nous apparaît aujourd'hui le système féodal de l'ancien régime.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Jean Poperen. Nous assistons, dans ce domaine énergétique comme dans bien d'autres, à un glissement vers la privatisation. La structure du C. E. A., par exemple, nous paraît mise en cause par l'accord du Gouvernement qui en a détaché des secteurs importants sous forme de « filialisation », qui ne peut être que le prélude à une privatisation.

Tel est le cas de la Compagnie internationale de service en information et le Technicatome. S'il devait y avoir d'autres « filialisations », on assisterait à un véritable démantèlement de ce secteur. Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat le Gouvernement confirme ou infirme l'existence de projets nouveaux allant dans ce sens.

Il va de soi que l'une des conditions d'une véritable politique nucléaire nationale est la nationalisation des grandes entreprises qui fournissent la base matérielle des installations, notamment nucléaires — Pechiney, Ugine-Kuhlmann, Creusot-Loire, la Compagnie générale d'électricité et leurs filiales — ou qui transportent et traitent les déchets.

Des intérêts privés, étroitement liés désormais à ceux du capitalisme international, ne peuvent garantir, dans ce domaine, le respect des intérêts collectifs. Dans le cadre de cette nationalisation, le contrôle effectif des travailleurs devra s'exercer tant sur la nature que sur les conditions de la production.

Plus généralement, et chaque fois que ce sera possible, notamment pour l'hydro-électricité et les formes d'énergies nouvelles autres que nucléaires, un gouvernement de la gauche devra s'efforcer de multiplier les unités de production de moindre dimension. Le gigantisme industriel favorise la concentration du pouvoir, celle des monopoles ou celle de la bureaucratie d'Etat. Il est incompatible avec la démocratie : il est un obstacle à la nécessaire intervention des producteurs eux-mêmes et au contrôle des citoyens. La finalité autogestionnaire qui est la nôtre exige la rupture avec la ligne de concentration croissante qui est celle du capitalisme moderne.

Dans ce domaine exemplaire et essentiel de l'énergie, une politique nucléaire conforme aux intérêts du peuple serait en fait, à tous égards, en rupture avec celle que vous pratiquez. Et comment s'en étonner ? Parce que, enfin, au-delà des considérations techniques dans lesquelles vous voudriez nous enfer-

mer, il faut bien voir la vérité : la finalité, la philosophie de nos actions respectives sont opposées. Pour nous, l'économie doit être subordonnée à l'homme. Pour vous, l'homme est subordonné à la machine économique, c'est-à-dire, en fait, à ceux qui la gèrent et en tirent avantage ; il est subordonné au mécanisme du profit. Notre ambition est de préparer une autre destinée pour l'humanité que la croissance pour la croissance, qui n'est d'ailleurs que le prétexte à la croissance pour le profit.

Mais, dans l'immédiat, vous voici en train d'administrer la preuve — ce n'est d'ailleurs pas la première fois dans l'histoire du capitalisme — que votre système est incapable d'assurer cette croissance qui reste, en effet, pour la période à venir, une des conditions de l'amélioration du sort de tant de déshérités, dans notre pays et dans le monde.

Vous avez eu des accents touchants dans votre hymne à la croissance, monsieur le ministre. Permettez-moi de vous dire qu'au moment où tant de Français se demandent si, demain, ils auront un emploi, vos propos sonnaient faux.

M. le ministre de l'économie et des finances regarde monter sans émoi la marée du chômage et lorsqu'il parle de relance, comme il l'a fait tout récemment, c'est pour chercher un prétexte et offrir de nouveaux cadeaux aux sociétés capitalistes sous le couvert d'une aide aux investissements.

Mais, dans le même temps, le pouvoir et le patronat imposent de longues semaines de grève aux travailleurs qui exigent que leurs salaires suivent à peu près le rythme des prix : avant-hier, aux P. T. T., hier chez Renault, aujourd'hui à Usinor.

Vous comprendrez que, même si nous étions impatients de vous entendre — et nous sommes maintenant quelque peu déçus — nous n'espérons pas que vous serez soucieux, ici plus qu'ailleurs, des intérêts du monde du travail.

Dans ce domaine comme dans les autres, les solutions sont à gauche. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Coulais.

M. Claude Coulais. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme mes prédécesseurs à cette tribune, je consacrerai l'essentiel de mon intervention au développement de l'énergie nucléaire, car il est bien l'élément le plus significatif mais aussi le plus contesté du programme énergétique du Gouvernement.

C'est l'élément le plus significatif, puisque l'énergie nucléaire, qui n'assure actuellement que 3 p. 100 de nos besoins énergétiques, doit couvrir environ 25 p. 100 de ces besoins à l'horizon 1985, soit l'équivalent de nos consommations prévisibles de gaz et de charbon.

C'est aussi l'élément le plus contesté, et nous venons de nous en rendre compte ; en effet, les scientifiques ont publié, depuis quelques mois, des manifestes qui nous ont mis en garde contre les risques du développement de l'énergie nucléaire.

De leur côté, un certain nombre d'économistes et d'hommes politiques ont élaboré des contre-plans énergétiques pour prouver qu'un moratoire nucléaire est possible et qu'en tout état de cause une réduction des objectifs de développement nucléaire est souhaitable.

Face à ces contestations, les techniciens responsables de l'énergie opposent la sérénité de leur certitude en rappelant que le recours à l'énergie nucléaire est nécessaire, mais également possible, puisque cette énergie est venue à maturité ; vous nous l'avez démontré tout à l'heure, monsieur le ministre.

Ainsi, en prenant la décision de développer l'énergie nucléaire, dans le souci d'une meilleure sécurité d'approvisionnement énergétique de notre pays au meilleur prix, le Gouvernement a placé notre assemblée devant un choix important et difficile sur lequel nous avons à nous prononcer clairement aujourd'hui. Des centrales nucléaires sont en construction et d'autres font l'objet de projet en voie de réalisation imminente. Or que comprendrait l'opinion de notre débat s'il ne devait en résulter que le doute et la décision de réunir des commissions ?

Ce choix important et difficile pose pour nous, parlementaires, trois questions principales. Le développement nucléaire est-il raisonnable, compte tenu des risques potentiels qu'il présente et pouvons-nous l'approuver ? Ce développement est-il indispensable et répond-il à l'intérêt national ? Quelles sont les responsabilités de notre choix ?

C'est à propos de ces trois questions que j'ai à exprimer la position du groupe des républicains indépendants.

D'abord, le développement nucléaire est-il raisonnable et pouvons-nous l'approuver ? Cette question fondamentale, qui est la plus difficile pour nous qui ne sommes ni techniciens ni scientifiques, suscite immédiatement un certain nombre d'interroga-

tions auxquelles on donne généralement une forme dialectique très contraignante. Le programme nucléaire ne s'accompagne-t-il pas, en effet, d'un univers de risques, par nature angoissant ? Quelles garanties avons-nous que ces risques sont et continueront d'être maîtrisés ? Et quelles que soient les garanties de sécurité qui peuvent nous être données, n'allons-nous pas accroître, au sein de la population, le sentiment qu'elle est en « danger de progrès », pour reprendre l'expression célèbre tirée d'un livre écrit par un journaliste ?

N'aurions-nous pas des raisons de conclure, avec le club de Rome et quelques associations, que le dernier miracle de la technologie risque fort de ressembler au marché de Faust avec le diable ? Et la sagesse ne serait-elle pas de demander un moratoire nucléaire pour avoir le temps de rechercher des solutions de rechange et de mieux mesurer les risques ?

Telles sont les interrogations qui sont formulées devant l'opinion et que tous ceux qui ont participé à la commission d'enquête parlementaire sur l'énergie n'ont pas manqué d'examiner.

J'ai constaté récemment que M. Louis Leprince-Ringuet écartait, avec clarté et mesure, ces mirages de la dialectique et recommandait de procéder pas à pas, en laissant assez de temps entre des réalisations différentes pour pouvoir résoudre les problèmes qui apparaîtront quand les centrales fonctionneront.

C'est la voie de la prudence réfléchie. Est-ce la voie sur laquelle le Gouvernement engage notre pays et celle que nous pouvons, en conscience, approuver et adopter ?

Je crois que l'on peut répondre affirmativement lorsqu'on considère avec objectivité un certain nombre de faits essentiels — et j'en évoquerai trois — parce qu'ils constituent des garanties dont nous devons mesurer la nature et la valeur.

Ce sont, en premier lieu, les résultats de l'expérience acquise, qui n'est pas seulement la nôtre mais aussi, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, celle d'un certain nombre de grandes nations depuis une vingtaine d'années. Rien, dans ces résultats, n'autorise à répandre, comme on le fait trop souvent et abusivement, une sorte de terreur nucléaire.

N'est-il pas, en effet, établi que les 170 centrales nucléaires existantes n'ont causé jusqu'à présent aucun accident de personne ni du fait de leur fonctionnement ni du fait de leur radioactivité ? N'est-il pas également établi que, depuis trente ans, on a produit, manipulé et transformé plus d'une centaine de tonnes de plutonium, lequel est évidemment très toxique, sans que l'on puisse citer un seul cas d'accident pathologique pour l'homme ? Et n'en est-il pas de même pour de nombreuses substances toxiques utilisées en médecine ou dans l'industrie ?

Quatre-vingt-cinq mille tonnes de déchets radioactifs n'ont-elles pas été transportées en France sur une distance cumulée de plus de 3 500 000 kilomètres sans entraîner d'accident nucléaire ? En 1973, un million de colis de déchets radioactifs ont circulé sans accident aux Etats-Unis, comme circulent aussi sans incident en France des colis d'isotopes radioactifs utilisés dans l'industrie ou pour les soins médicaux.

Tels sont les résultats de l'expérience acquise, et il en est d'autres. Que signifient ces résultats qui sont confirmés par les rapports de nombreux experts, sinon que les techniques nucléaires, conçues avec un grand souci de sécurité, sont effectivement sûres et qu'aucun élément, aucun événement ni aucun accident ne nous permet de justifier l'arrêt des programmes nucléaires qui est fréquemment demandé ?

Ces résultats sont déterminants au moment où le développement de l'énergie nucléaire a été décidé et est engagé, comme ils ont probablement paru déterminants aux experts suédois qui n'ont pas hésité à recommander à leur gouvernement l'utilisation de centrales nucléaires pour assurer le chauffage urbain des plus grandes villes de leur pays. Cela n'a d'ailleurs pas encore été décidé.

Nous avons une deuxième garantie, le dispositif de sécurité et de protection obligatoire à toutes les phases de l'activité nucléaire, qui est contrôlé et généralement surdimensionné, comme le montrent les descriptions faites dans tous les documents qui nous sont adressés.

C'est, sans aucun doute, ce dispositif qui a permis de faire de l'énergie nucléaire l'une des plus sûres à ce jour et c'est probablement la confiance dans son efficacité qui fait qu'un pays aussi traumatisé que peut l'être par cette forme d'énergie le Japon possède vingt-quatre centrales en fonctionnement et se fixe un programme de quelque 50 000 ou 60 000 mégawatts, soit l'équivalent de notre propre programme.

Troisièmement, comment ne pas reconnaître que le Gouvernement n'engage la réalisation de centrales nucléaires que de façon très progressive et plus en fonction de nos capacités de bonne réalisation que des besoins à satisfaire ? Les demandes d'E. D. F. ont été réduites par le Gouvernement, ce point me paraît très important. D'autre part, vous nous avez confirmé tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'aucun choix définitif à long terme n'était décidé et qu'au-delà de 1977 toutes les possibilités restaient ouvertes en fonction de l'évolution de la situation.

Bien sûr, aucun de ces éléments, qu'il s'agisse des résultats recueillis, des mesures de sécurité appliquées ou du caractère progressif du choix, ne nous apporte la certitude absolue qu'un accident ne se produira jamais. Mais une telle certitude n'est-elle pas impossible à obtenir aujourd'hui et demain, car quelle activité ne comporte pas de risques ?

Des accidents ne surviennent-ils pas dans les mines de charbon ? Nous ne pouvons prur autant interdire l'exploitation charbonnière ; nous devons seulement tout faire pour les éviter. Des accidents d'aviation, parfois très graves, ne se produisent-ils pas ? Nous ne pouvons pour autant arrêter la circulation aéronautique. Ne transporte-t-on pas sur nos routes des dizaines de milliers de tonnes de chlorure liquide, de propane et de butane, produits dangereux et explosifs ? Nous ne pouvons pour autant l'interdire et paralyser la vie économique.

En fait, le risque est inhérent à toutes nos activités et à notre existence même. Le refuser, c'est purement et simplement refuser d'exister et d'agir. Et le refus du programme nucléaire procède probablement de cette attitude négative.

En conscience, nous ne pouvons acquiescer qu'une seule certitude, celle de faire un choix raisonnable, prudent et entouré de sécurité. Or tous les éléments qui nous ont été fournis contribuent à nous donner cette certitude puisque la sécurité nucléaire nous apparaît garantie par les résultats d'une longue expérience ainsi que par les mesures qui sont prises pour la maintenir.

Au cours des auditions devant la commission d'enquête parlementaire sur l'énergie, j'ai été, comme nombre de mes collègues, frappé par le très haut souci de sécurité manifesté par tous nos responsables de l'énergie nucléaire, alors qu'on les taxe trop souvent de légèreté. Cette conscience des impératifs de la sécurité nucléaire me paraît essentielle et elle doit être maintenue et encouragée.

N'est-il pas juste que le Parlement rende hommage à la valeur et aux capacités de tous les chercheurs et de tous les techniciens de notre pays qui, depuis trente ans, se tiennent avec succès à la pointe de la recherche et de l'expérimentation nucléaire avec le souci constant de la sécurité, du progrès technique et de l'intérêt national ? Et s'il nous appartient de vérifier, de discuter et de contester au besoin leurs propositions, il est tout aussi légitime que nous défendions leur compétence et leur objectivité lorsqu'elles sont suspectées *a priori*, comme c'est trop souvent le cas. Après tout, c'est à eux, pour une large part, que nous devons de pouvoir faire aujourd'hui un choix raisonnable et prudent. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais, ce choix, avons-nous aussi le devoir de le faire ? A quel intérêt répond-il ? Qu'est-ce qui le justifie ? Le développement de l'énergie nucléaire est-il indispensable ?

Au niveau mondial, le recours à l'énergie nucléaire est généralement considéré comme un acte de prévoyance à long terme qui doit permettre de faire face à la croissance inéluctable des besoins en énergie sans épuiser trop rapidement les autres ressources, notamment pétrolières et charbonnières, dont les réserves récupérables sont limitées, mal connues et dont le prix risque de devenir trop élevé si une pénurie vient à peser sur le marché au cours des vingt ou trente prochaines années.

C'est sans doute par prévoyance que les pays qui disposent sur leur territoire de ressources énergétiques beaucoup plus importantes que nous n'ont cependant pas différé l'engagement de programmes nucléaires importants, et je pense aux Etats-Unis, à l'Union soviétique, à l'Allemagne, au Benelux et à l'Iran.

Que signifie ce recours croissant à l'énergie nucléaire, sinon la reconnaissance dans le monde de son utilité économique, dès maintenant, et en prévision des besoins de l'avenir ?

Où donc est l'intérêt national ?

La France devrait-elle rester dans l'attente des découvertes et des progrès des autres nations, alors qu'elle a acquis une expérience et une capacité nucléaires ? Devrait-elle attendre que des énergies nouvelles soient fiables et utilisables en quantité suffisante, alors qu'elle est un des pays européens qui ont le plus besoin de ressources énergétiques ?

Cette attente serait incontestablement une erreur économique et une faute politique.

Je trouve étonnant que nos adversaires politiques reprochent aujourd'hui au Gouvernement son audace après avoir stigmatisé hier sa trop grande prudence et ses trop longues hésitations. N'ont-ils pas écrit dans des livres ou dans des articles que je pourrais citer, n'ont-ils pas déclaré, à la tribune de l'Assemblée comme à celle du Sénat, que l'énergie nucléaire avait été « négligée » et que « si nous avions multiplié les centrales nucléaires depuis dix ans, nous ne serions pas aussi pris de court par la crise énergétique et les menaces économiques ne seraient pas aussi dramatiques » ?

La vérité à l'heure de la contestation deviendrait-elle une erreur à l'heure des choix ?

En réalité, personne ne conteste et n'a contesté, sérieusement et objectivement, que le développement de l'énergie nucléaire répond, sur le plan politique et sur le plan économique, à l'intérêt national, tant ce développement paraît indispensable à divers titres, comme vous l'avez rappelé au début de votre exposé, monsieur le ministre.

Il est indispensable pour abaisser le coût de nos approvisionnements énergétiques, en faisant bénéficier le pays de l'énergie qui, actuellement, est au plus bas prix : indispensable pour réduire la dépendance excessive à l'égard du pétrole dont le coût et la fourniture — faut-il le rappeler ? — ne dépendent pas de nous ; indispensable, enfin, pour diminuer l'endettement et pour écarter les risques d'un endettement croissant de notre pays vis-à-vis de l'étranger, en économisant quelque vingt milliards de devises à l'horizon 1985.

Meilleur coût, meilleure sécurité, meilleur équilibre économique : ces raisons sont fortes et, dans notre situation, on peut les considérer comme des raisons d'Etat en face desquelles nul ne saurait se permettre de spéculer sur des paris aléatoires, sur la bonne volonté des Etats producteurs de pétrole du Moyen-Orient, sur la réalisation d'économies utopiques et improbables d'énergie — celles qui sont prévues représentent déjà une politique volontaire et un effort important — ou, enfin, sur un bond en avant imprévisible des énergies nouvelles, puisque, dans les meilleures hypothèses, celles-ci représentent soit un appoint de l'ordre de 1 à 2 p. 100 de nos besoins énergétiques de 1985, soit même, dans certains cas, un espoir.

Trop de ces spéculations sont apparues au cours des derniers mois. Lorsque de tels procédés ont pour objet de provoquer une mobilisation énergétique et une recherche, ils sont bons et l'on peut les approuver.

Mais trop souvent, hélas ! ces spéculations ont pour résultat — et parfois pour but — d'égarer, de tromper l'opinion en laissant croire que le développement de l'énergie nucléaire pourrait être facilement évité.

Une telle attitude est dangereuse, car les suppositions ne sont pas des solutions et ne peuvent constituer les fondements d'une politique réaliste.

Il faut avoir la lucidité et le courage de reconnaître que le prix du renoncement de notre pays au développement de l'énergie nucléaire serait incontestablement, à terme, l'acceptation d'une dépendance politique croissante et d'un affaiblissement de notre croissance économique, avec toutes les conséquences sociales que cela comporterait sur le niveau de vie et sur l'emploi, s'accompagnant dans l'immédiat, sans aucun doute, de difficultés sociales, voire de défaillances techniques.

Ainsi, au sein du groupe des républicains indépendants, l'acceptation d'un développement de l'énergie nucléaire correspond à un choix réfléchi, prudent et motivé, puisque, s'il nous a paru raisonnable sur le plan des risques, il nous semble largement justifié par l'intérêt du pays.

Est-ce à dire que nous sous-estimons pour autant les responsabilités et les conséquences de ce choix ? L'affirmer serait nous faire un procès d'intention, car nous sommes parfaitement conscients de l'étendue de ces responsabilités.

C'est pour vous aider à les assumer, monsieur le ministre, que je voudrais évoquer brièvement les divers fronts sur lesquels l'action doit être poursuivie avec rigueur, puisque le choix nucléaire nous impose des obligations, et plus particulièrement des obligations de prévoyance, de vigilance dans la sécurité, de qualité et d'information.

En premier lieu, des obligations de prévoyance.

Il faut, en effet, que nous nous assurions la maîtrise de la fabrication de l'énergie nucléaire, avec la meilleure autonomie possible.

Un tel objectif implique un développement de nos moyens de prospection et d'extraction d'uranium naturel, sur notre territoire et à l'étranger, afin de constituer des stocks suffisants.

Il implique, en outre, un accroissement rapide, avec nos partenaires, de nos capacités d'enrichissement d'uranium, afin de n'être pas pris de court à partir de 1980.

Cet objectif sous-entend, enfin, que nous ne relâchions pas notre effort de recherche et d'expérimentation, qu'il s'agisse de préparer le recours au surrégénérateur, de récupérer les calories perdues, de développer les usages électriques et calorifiques de l'énergie nucléaire, ou de trouver de meilleures solutions à long terme au stockage des déchets radioactifs de longue durée.

S'inscrivant dans le VII^e Plan et, à l'évidence, dans le plan énergétique, un plan nucléaire cohérent devrait être présenté et discuté. La commission de l'énergie le prépare. Mais nous souhaitons qu'il soit largement orienté vers les conditions de réalisation — et de bonne réalisation — du programme nucléaire.

Nous avons, en deuxième lieu, des obligations de vigilance dans la sécurité.

Il faut — la commission parlementaire d'enquête vous l'avait d'ailleurs suggéré, monsieur le ministre — améliorer encore l'organisation administrative et politique de la sûreté nucléaire.

Dans votre exposé, vous avez déjà annoncé certaines mesures nouvelles qui répondent à nos préoccupations, tels l'élargissement du conseil supérieur de la sûreté, la création d'un comité interministériel pour la sûreté nucléaire, la constitution d'un secrétariat général pour la sûreté, ainsi que la codification de nombreuses opérations et l'amélioration de procédures.

Permettez-nous d'y ajouter quelques suggestions.

La première est celle d'un renforcement du service central de la sûreté des installations, lequel continuerait d'être appuyé sur la division nucléaire du commissariat à l'énergie atomique.

Cette priorité devrait être inscrite dans le projet de budget de votre ministère pour 1976.

En outre, nous souhaitons que le conseil supérieur de la sûreté nucléaire, dont vous prévoyez l'élargissement, joue un rôle beaucoup plus actif.

Nous vous demandons, enfin, de faire en sorte que l'Assemblée elle-même soit périodiquement informée du déroulement du programme nucléaire, en particulier des vérifications de sécurité, par un rapport annuel d'exécution dont la discussion pourrait avoir lieu à un moment à fixer.

Nous avons, en troisième lieu, des obligations de qualité.

En effet, il faut continuer de veiller très attentivement non seulement à la bonne sélection des sites d'implantation, mais aussi à la meilleure insertion possible des centrales dans ces sites, quels que soient leur coût, qu'il s'agisse de l'esthétique ou de l'élimination des nuisances.

Votre exposé nous a fourni des indications utiles sur ce point.

C'est en accord avec les autorités locales que les responsables nationaux doivent élaborer les solutions à ces problèmes. En aucun cas les difficultés de la concertation ne doivent faire renoncer au dialogue indispensable.

Nous avons, en dernier lieu, des obligations d'information.

Il faut continuer d'informer objectivement et complètement la population, notamment là où elle est directement concernée. Pour cela, il importe que les techniciens continuent de répondre objectivement, clairement et entièrement à toutes les questions qui leur sont posées.

J'observe, à ce sujet, que des réponses détaillées et objectives ont été fournies à certaines associations, en particulier aux Amis de la nature. Mais ces associations ont continué à diffuser et à nous adresser des documents et des manifestes qui ne faisaient pas état des réponses qu'elles avaient reçues. Il convient cependant de poursuivre ce travail supplémentaire, car les responsabilités sont lourdes.

Pour conclure, je traiterai de l'enjeu du choix nucléaire dans le monde.

Quelle est, mes chers collègues, la portée de ce choix difficile devant lequel nous sommes placés ?

Nous en sommes tous très conscients dans cette assemblée.

Ce n'est pas seulement un choix technique, économique et politique qu'il nous appartient de faire dans l'intérêt de notre pays.

Nous sommes également placés devant un choix de société, car le développement de l'énergie nucléaire contribue incont-

tablement à faire entrer un peu plus avant l'humanité dans cette société scientifique qui la fascine mais, en même temps, l'inquiète.

Nous devons faire de ce choix de société un « choix d'espoir », selon l'expression de M. Michel Poniatowski.

Pour cela, il est vital que nous conservions à notre société, par la conscience des responsabilités, son équilibre et, surtout, la compréhension d'un environnement qui pourrait devenir inquiétant pour elle.

Il est aussi indispensable, monsieur le ministre, pour que notre société ne se sente pas en danger de progrès, que le pouvoir politique puisse non seulement maîtriser les progrès de la science, mais, en même temps, faire comprendre à la population que nous ne poursuivons pas seulement les progrès de la science, mais que c'est aussi la prise en compte de l'ensemble de ses besoins qui dicte les décisions.

Il est également vital que nous pensions à édifier un humanisme scientifique.

Car si l'humanisme des siècles passés nous donne de nombreux sujets de réflexion et de méditation, il ne nous offre pas de modèle.

Au fond, selon une expression qui revient souvent sur les lèvres des républicains indépendants, nous sommes invités à inventer l'avenir et nous ne refusons pas cette tâche. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Baillot.

M. Louis Baillot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat était attendu depuis de nombreux mois.

La décision gouvernementale de lancer un plan nucléaire pour surmonter les difficultés énergétiques du pays a suscité nombre de questions et une opposition qui s'est accentuée au fur et à mesure que son contenu était mieux connu.

Sans que le Parlement ait pu débattre de ce plan qui met en jeu des intérêts considérables puisque, chaque année, plus de dix milliards de francs devraient être consacrés aux investissements nucléaires, le Gouvernement a demandé aux conseils régionaux, départementaux et municipaux de se prononcer sur l'implantation de futures centrales nucléaires. Et pourtant, si ce plan était approuvé dans sa forme actuelle, il engagerait la France dans une voie certainement dangereuse sous bien des rapports.

Est-il étonnant, dans ces conditions, que les assemblées aient manifesté des acquiescements plus que timides et, surtout, des réticences et des oppositions ?

Il ne s'agissait, en fait, que d'une parodie de consultation, puisque les élus appelés à se prononcer ne possédaient pas tous les éléments du dossier pour prendre leur décision en toute connaissance de cause ; notamment, ils ignoraient l'avis de notre Assemblée. La charrie avait été mise avant les bœufs.

L'Assemblée nationale n'est d'ailleurs pas mieux traitée que les autres assemblées et nous regrettons une fois de plus qu'un débat aussi important que celui d'aujourd'hui ne soit pas sanctionné par un vote clair. Plusieurs députés de la majorité vont ainsi pouvoir critiquer le plan nucléaire, tout en laissant au Gouvernement le soin de l'appliquer puisque, de toute façon, monsieur le ministre, vous n'avez nullement l'intention de tenir compte de nos avis, en toute démocratie, bien sûr.

M. André-Georges Voisin. Les députés de la majorité sont plus courageux que cela !

M. Louis Baillot. Tous les documents officiels en notre possession ainsi que vos propos, monsieur le ministre, tentent de faire croire que nous connaîtrions actuellement une crise énergétique mondiale.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, il est pourtant loin d'en être ainsi.

Les réserves mondiales en charbon, en ressources hydrauliques, en produits pétroliers, en gaz naturel, en minerais radio-actifs, sont considérables. Des territoires immenses de la planète n'ont pas encore révélé toutes leurs richesses. Les grands fleuves mondiaux sont loin d'avoir été tous maîtrisés et peuvent fournir des milliers de milliards de kilowatts-heure. Aussi aberrant que cela puisse paraître, les 550 000 kilomètres carrés du sous-sol français sont encore insuffisamment connus, comme vous l'avez vous-même admis avant de décider d'affecter de nouveaux crédits à son exploration.

Et puis, au fur et à mesure que nous puisons dans les réserves naturelles, la science accomplit des progrès qui permettront de maîtriser les énergies nouvelles, thermonucléaire, solaire, géothermique, tous domaines qui font actuellement l'objet d'études systématiques.

Nous faisons, quant à nous, confiance à la science et nous combattons toutes les « théories » qui, sous prétexte de défense de la nature, voudraient faire marcher l'humanité à reculons.

Ce n'est pas que nous sous-estimions l'importance des problèmes écologiques, de la protection de l'environnement, bien au contraire ! Mais si des mesures doivent être prises pour garantir la qualité de la vie, nous pensons que ce n'est pas la science qui est en cause ici : c'est l'utilisation qu'en font les capitalistes pour accroître leurs profits et leur domination sur le travail des hommes.

A propos de la pollution et des dangers de la radio-activité, le directeur général de l'agence internationale de l'énergie atomique ne déclarait-il pas : « L'énergie d'origine nucléaire peut être aussi inoffensive qu'on peut le souhaiter, à condition d'y mettre le prix » ?

Consacrez à la maîtrise pacifique de l'énergie atomique autant de moyens en savants et en crédits que l'on en a utilisés pour réaliser l'arme nucléaire que nous condamnons, et la sécurité des centrales nucléaires aura fait un pas de géant ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Certains voudraient tirer parti de la prétendue crise actuelle de l'énergie pour ralentir la production et pour préconiser la théorie de la croissance zéro. Nous sommes farouchement opposés à une telle théorie.

Des centaines de millions d'hommes et de femmes vivent encore dans le dénuement le plus complet, meurent de faim. Dans les pays capitalistes, comme le nôtre, des millions de citoyens sont loin d'avoir à leur disposition les moyens, notamment les équipements collectifs, qui leur permettraient de vivre autrement, de vivre mieux.

Ce sont les nantis, ceux qui regorgent de tout, qui parlent allègrement de croissance zéro, qui demandent à chacun de consentir des sacrifices, s'adressant surtout à ceux qui sont déjà les sacrifiés de la société des profits.

Ce que vous appelez crise mondiale de l'énergie est en réalité la faillite de la politique énergétique, laquelle était et continue d'être essentiellement fondée sur les ressources en pétrole ; c'est la crise du marché capitaliste de l'énergie.

Pendant des années, les sociétés pétrolières ont pillé les pays producteurs de pétrole, elles ont acheté à un prix extrêmement bas les produits pétroliers. Aujourd'hui, les peuples de ces pays veulent bénéficier de leur richesse naturelle. Après avoir conquis leur indépendance politique, ils veulent mettre fin au néo-colonialisme et conquérir leur indépendance économique.

En vendant leurs produits à un prix rémunérateur, ils entendent ne plus être les victimes de la crise du système capitaliste qui, par suite de l'inflation monétaire mondiale, les contraint à acheter toujours plus cher les produits alimentaires et manufacturés dont ils ont un grand besoin. Le chah d'Iran vient de déclarer que les prix du pétrole devraient être relevés par suite de l'augmentation de 30 p. 100 des prix mondiaux. Vouloir ignorer cette évolution et, à plus forte raison, la combattre, c'est obligatoirement courir à l'échec : il ne faut pas chercher plus loin les causes de celui de la conférence sur l'énergie dont le chef de l'Etat avait pris l'initiative.

La politique énergétique du pouvoir apparaît en toute clarté dans les quelques chiffres suivants.

En 1952, 70 p. 100 des besoins énergétiques de notre pays étaient couverts par le charbon dont la majeure partie provenait du sous-sol national.

En 1960, le pétrole couvrait 31 p. 100 de nos besoins nationaux et en 1973, 66 p. 100. Le charbon était sacrifié au « pétrole bon marché ».

Cet accroissement considérable de la consommation pétrolière a fait passer la dépendance de la France à l'égard de l'étranger de 40 p. 100 en 1960 à plus de 75 p. 100 aujourd'hui. Tant que le pétrole était « bon marché », la sortie de devises nécessaires à son achat était relativement faible. Aujourd'hui, avec le relèvement de son prix, le déficit de la balance du commerce extérieur s'est accru dangereusement.

Cette orientation de la politique énergétique française était-elle fatale ? La France était-elle obligée d'acheter autant de pétrole et, en contrepartie, de sacrifier ses richesses naturelles ? Certainement pas !

Les sociétés pétrolières ont tout fait pour dominer le marché énergétique. Elles ont pesé sur les choix gouvernementaux. Alors que les sociétés pétrolières bénéficiaient d'avantages de toute nature, les Charbonnages de France, E. D. F. étaient soumis à des contraintes financières qui augmentaient artificiellement les prix du charbon ou du kilowattheure d'électricité produit dans les centrales thermiques à charbon, dans les centrales mixtes à charbon-gaz ou dans les centrales hydrauliques.

Comme l'a écrit récemment un journal, « le taux d'actualisation retenu dans les dépenses d'équipement lourd, notamment les barrages hydrauliques — et cela est vrai également pour l'usine marémotrice — a été surévalué afin de favoriser le pétrole ».

Pour les mêmes raisons, de 1966 à 1970, le programme nucléaire français a été pratiquement abandonné, faisant perdre ainsi au Commissariat à l'énergie atomique le bénéfice des efforts qu'il avait accomplis pendant des années.

Cette politique pratiquée au profit exclusif du cartel pétrolier a fait faillite.

Aujourd'hui, vous avez défini une autre politique énergétique qui s'insère dans votre politique d'austérité, de sacrifices nécessaires, sous prétexte que la crise actuelle est une fatalité.

Vous avez mis l'accent sur les économies d'énergie contre les gaspillages. Toute la propagande que vous orchestrez vise à culpabiliser les petites gens en les rendant responsables de consommations excessives.

Nous dénonçons ces contrevérités flagrantes. Oui, il y a gaspillage, mais ce ne sont pas ceux qui ne consomment pas assez qui gaspillent. Les gaspilleurs, ce sont ceux qui tirent profit de tous les gaspillages, qui les organisent systématiquement. C'est votre société dite libérale qui est la source du gaspillage.

Pour construire les abattoirs de La Villette — et il en sera de même demain pour les détruire — on a gaspillé outre les 130 milliards d'anciens francs qu'ont coûtés ces établissements, des centaines de milliers de kilowattheures nécessaires à la fabrication du ciment, de l'acier et de bien d'autres produits.

Quand votre gouvernement se refuse à une véritable politique des transports fondée sur la coordination du rail et de la route, et qu'il démantèle la S. N. C. F., il gaspille des milliards et des milliards de kilowattheures puisqu'il est prouvé que le chemin de fer consomme beaucoup moins d'énergie pour transporter beaucoup plus de voyageurs et de marchandises.

Un sondage qui va être rendu public par vos soins, monsieur le ministre — la radio l'a annoncé ce matin — indique que la majorité des Français est consciente de la nocivité des gaspillages. Mais qui accuse-t-elle ? Les produits fabriqués en double ou en triple et qui sont déjà périmés avant d'avoir été utilisés. Là encore, des quantités considérables d'énergie auront été gaspillées pour permettre à quelques-uns d'accroître leur puissance économique. Et nous pourrions allonger la liste.

Voilà la réalité qui est bien différente de celle que vous voulez coûte que coûte imposer aux Français.

Pour se sortir du mauvais pas où l'avait entraîné la politique du « tout pétrole », le Gouvernement a décidé de se lancer dans la politique du « tout nucléaire », même si aujourd'hui vous semblez manifester plus de mesure à ce sujet.

Le programme qui est envisagé est considérable et comme hier pour le pétrole, il est présenté comme une fatalité : il faut l'accepter ou alors, c'est la catastrophe.

L'argument du coût du kilowattheure d'origine nucléaire comparé à celui d'origine pétrolière, hydraulique, charbonnière et même marémotrice, calculé d'une manière aussi fautive qu'il l'était précédemment, est à nouveau brandi pour arracher un accord populaire.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Ne permettez-vous de vous interrompre, monsieur Baillot ?

M. Louis Baillot. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je remercie M. Baillot de me permettre de l'interrompre, mais je lui fait remarquer qu'il y a une certaine contradiction entre les critiques qu'il porte sur le passé et son jugement sur le présent.

En effet, M. Baillot reproche au Gouvernement d'avoir dans le passé trop fait confiance au pétrole sous le prétexte qu'il était bon marché. Si j'en crois cette première argumentation il aurait fallu, à l'époque, avec toutes les difficultés que cela aurait présenté, consacrer des investissements et des ressources à la production d'une autre énergie, même plus chère, de façon à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole.

Aujourd'hui, M. Baillot critique nos calculs relatifs à la production d'électricité nucléaire qui, de toute évidence, sera pour la France une source de plus grande indépendance : ces calculs ne seraient pas sûrs, et rien ne prouverait que l'électricité d'origine nucléaire coûtera moins cher.

Je maintiens, bien entendu, que nos calculs sont exacts, et je constate que M. Baillot développe, pour combattre les choix du Gouvernement, un argument qui va exactement à l'encontre de celui qu'il a utilisé pour critiquer la politique passée de la France.

Je souhaiterais qu'il se mette d'accord avec lui-même sur ce sujet.

M. Louis Baillot. Je voudrais simplement me mettre d'accord avec vous, monsieur le ministre. Peut-être avez-vous eu un moment de distraction qui vous a fait mal me comprendre ?

Je vous rappelle l'analyse que j'ai faite et que je maintiens. J'ai dit que, lorsque vous avez voulu comparer le prix du kilowattheure produit à partir d'une autre source d'énergie primaire que le pétrole, vous avez notamment fait intervenir dans vos calculs des taux d'amortissement fortement exagérés qui, bien entendu, grevaient considérablement le prix de revient de ce kilowattheure.

Nous détenons à ce sujet des informations tout aussi valables que les vôtres, par l'intermédiaire des représentants des syndicats dans les conseils d'administration des grandes sociétés nationalisées.

Et, lorsqu'à l'occasion d'un débat télévisé à propos de la catastrophe de Séclin, un représentant de la C. G. T. a invoqué cet argument, M. le directeur des Charbonnages de France ne l'a pas contredit, car c'est une évidence et il se trouve même inscrit dans les textes officiels. Je pourrais d'ailleurs vous soumettre une brochure que je détens sur ce sujet. Une étude effectuée sur le coût des investissements dans le charbon en Europe montre que vous avez appliqué des taux d'actualisation qui infériorisaient cette source d'énergie et d'autres du même type par rapport au pétrole.

Vous faites la même chose pour prouver la nécessité d'utiliser l'atome.

Je disais donc que l'argument que le Gouvernement tire de la comparaison du coût du kilowattheure d'origine nucléaire avec celui d'origine pétrolière, charbonnière ou même marémotrice, fondé sur des calculs aussi faux que les précédents, est à nouveau brandi pour arracher un accord populaire. La diversité des chiffres cités dans les documents officiels prouve l'empirisme des calculs. Un seul élément n'est pas empirique, c'est le profit qu'il faut accroître, accroître sans cesse.

Le groupe communiste refuse, cette fois encore, ce choix forcé et autocratique. Il critique vivement les orientations nucléaires définies par le Gouvernement. Elles sont contraires à l'intérêt national : elles ne correspondent pas au niveau des connaissances scientifiques et techniques ; elles n'assurent pas suffisamment la protection de la vie des hommes.

La filière française graphite-gaz à uranium naturel, qui a fait et continue de faire ses preuves, a été abandonnée — ne vous en déplaît — au profit de la filière américaine à uranium enrichi. La France est contrainte de s'en remettre à des constructeurs américains — voilà la raison du recours à la filière américaine — qui, avec la bénédiction du pouvoir, n'ont même pas accepté, alors qu'ils l'ont consenti pour d'autres pays, que les brevets puissent être francisés.

Ainsi la France va servir de banc d'essai à des centrales qui n'ont pas encore été construites aux U. S. A. Cette perspective provoque une inquiétude compréhensible, notamment chez les techniciens, qui savent que, contrairement à ce que vous avez dit, la fiabilité des centrales américaines actuellement en fonctionnement est des plus aléatoires.

C'est sans doute parce que vous n'avez pas voulu que la vérité soit connue à ce sujet que vous avez refusé notre demande de constitution d'une commission d'enquête sur le fonctionnement de ces centrales.

De plus, les sociétés françaises chargées de construire les centrales nucléaires sont entre les mains des sociétés américaines. Westinghouse qui, avec 51 p. 100 des actions, est majo-

ritaire dans Framatome, peut ainsi peser de tout son poids sur l'équipement nucléaire français. Quelle similitude avec la récente décision du Gouvernement d'associer la C. I. I. à Honeywell-Bull ! La construction d'ordinateurs en France dépendra désormais de la bonne volonté américaine, même si, astucieusement, tirant la leçon de l'affaire Framatome, vous avez fait en sorte que 53 p. 100 des actions de la nouvelle société soient françaises.

Enfin la France, qui n'a pas d'uranium enrichi, devra obligatoirement en acheter aux U. S. A., à condition que ceux-ci veuillent bien en vendre. Cela sera encore vrai lorsque l'usine d'enrichissement du Tricastin, dite Eurodif, entrera en fonctionnement, vers 1980, car elle ne sera pas suffisante pour assurer l'approvisionnement des centrales prévues dans notre pays, comme le mentionne le rapport de notre collègue M. Coulais sur les problèmes de l'énergie en France.

De nombreux savants et chercheurs scientifiques français ont également fait savoir qu'il était prématuré de se lancer dans un programme aussi vaste, alors que bon nombre de problèmes relatifs aux risques de pollution, au transport et à la destruction des déchets radioactifs ne sont pas encore résolus.

C'est le cas du réchauffement de l'atmosphère, des fleuves et des mers, qui reçoivent les eaux de refroidissement du cycle thermique avec les risques graves qu'encourent la faune et la flore.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, des solutions existent. Les scientifiques sont capables de les mettre au point. Ainsi, l'énergie perdue dans les eaux fluviales ou maritimes pourrait être récupérée utilement à des fins industrielles ou domestiques.

Mais rien de tout cela n'est prévu dans le plan nucléaire gouvernemental : c'est la raison pour laquelle nous nous prononçons contre.

Cette opposition franche au plan actuel ne signifie nullement de notre part une opposition à toute politique énergétique d'origine nucléaire. Bien au contraire, le parti communiste français est un partisan résolu de l'emploi pacifique de l'atome et de l'énergie nucléaire.

Aujourd'hui, c'est vrai, la possibilité d'utiliser pacifiquement l'énergie nucléaire sur une large base, profitable aux besoins nationaux, se fait jour. Elle s'appuie sur un acquis scientifique, technique et industriel incontestable, résultat d'années d'efforts et de la compétence de nos chercheurs, de nos techniciens, de nos ouvriers.

Frédéric Joliot-Curie comme savant et — il faut bien le dire — comme communiste, prit une part importante dans sa création.

Avec le Commissariat à l'énergie atomique, avec l'Electricité de France, notre pays s'était donné les moyens d'une politique nucléaire, indépendante dans ses fondations et pouvant, dès lors, s'ouvrir au progrès et à la coopération internationale.

La politique nucléaire officielle tourne le dos à cette orientation nationale. Elle brade cet acquis de plusieurs décennies.

Le parti communiste français propose une autre politique nucléaire qui prenne en compte les résultats déjà obtenus et qui sont très importants, mais qui, dans le même temps, mesure tout le chemin qui reste à parcourir pour se lancer dans une implantation massive de centrales nucléaires.

Ni le présent ni l'avenir ne peuvent trouver de solution véritable si ne sont pas créées une industrie nationalisée du combustible nucléaire et une industrie nationalisée des réacteurs nucléaires qui succèdent aux monopoles tels que Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Creusot-Loire et la C. G. E., et constituent avec le C. E. A. et l'E. D. F. un ensemble cohérent, débarrassé du profit capitaliste et capable d'assurer la maîtrise nationale de l'atome.

Malgré les entraves apportées à leur fonctionnement, les sociétés nationalisées ont fait la preuve de leur capacité à découvrir le nouveau et à utiliser techniquement et industriellement ces découvertes. Libérées définitivement de ces entraves, ces sociétés pourraient accomplir une œuvre bien plus grande encore.

Il ne faut pas qu'un « cartel nucléaire » s'installe aux côtés du « cartel pétrolier » dans la course aux profits.

Dans ces conditions, si l'on développe une recherche scientifique et technique puissante, si l'on consacre à la recherche une part plus importante de la production intérieure brute, les problèmes que pose l'énergie nucléaire pourront être résolus, y compris ceux qui touchent à l'environnement et qui intéressent la sûreté des réacteurs et le traitement assuré du combustible nucléaire.

Ces problèmes doivent être pris en compte à toutes les étapes de la recherche et de la mise au point des centrales nucléaires. Les moyens et le temps doivent être donnés aux scientifiques et aux techniciens pour les résoudre.

Dès maintenant, il est souhaitable d'utiliser dans une large coopération internationale les brevets étrangers. Mais cela doit se faire avec nos moyens, sous l'entière responsabilité nationale.

Ainsi, dans une première étape, pourront être améliorées, si nécessaire, et maîtrisées nationalement toutes les centrales en cours de construction.

En même temps doit être engagé un programme nucléaire à long terme prolongeant un présent rééquilibré et préparant un avenir où s'inscrivent déjà des réacteurs d'un type nouveau, les surgénérateurs comme *Phénix* et la perspective de la fusion thermo-nucléaire contrôlée.

Nous avons confiance dans l'avenir de l'énergie nucléaire. Mais dans l'immédiat nous pensons qu'il ne faut rien précipiter, tout en prenant les dispositions pour résoudre les problèmes scientifiques et techniques qui contrarient encore l'utilisation en France de l'énergie nucléaire. Prudence dans l'implantation des centrales, audace dans la recherche devraient être les fils conducteurs en matière nucléaire pour permettre à notre pays de faire face à ses besoins énergétiques croissants.

En attendant que le nucléaire prenne toute sa place, nous voulons rappeler ici une nouvelle fois que la politique énergétique que nous préconisons devrait mettre en valeur toutes nos ressources nationales. Les réserves de charbon français et de bon charbon cokéifiable, exploitable directement dans des centrales thermiques, y compris des centrales mixtes charbon-gaz construites près des puits de mine, sont importantes.

Les possibilités hydrauliques françaises n'ont été utilisées qu'à 55 p. 100 si l'on se réfère au plan Caquot mis au point au lendemain de la Libération et abandonné progressivement sous prétexte de rentabilité.

L'usine marémotrice de la baie du Mont-Saint-Michel serait capable de produire 35 milliards de kilowattheures d'électricité par an et son coût de réalisation calculé justement correspondrait à une fois et demie celui de l'usine d'enrichissement d'uranium en construction dans le Tricastin, avec, en outre, l'avantage d'être d'un entretien facile.

Les recherches pétrolières doivent être poursuivies en France, et notamment au large de la Bretagne, en même temps que doivent être nationalisées la Compagnie française des pétroles et la Société nationale des pétroles d'Aquitaine. La prospection des gisements français d'uranium devrait être systématiquement entreprise, au lieu de laisser Pechiney, Saint-Gobain, la société Le Nickel piller le Gabon, la République centrafricaine et d'autres pays jusqu'au moment où les peuples de ces pays diront : « C'en est assez ; c'est fini ! »

Nous proposons de développer une véritable coopération d'Etat à Etat avec les pays en voie de développement et avec les pays socialistes.

Quand on pense aux dix milliards de mètres cubes de gaz naturel que les Allemands de l'Ouest ont décidé d'acheter à l'U. R. S. S., on s'étonne que la France n'ait passé des contrats que pour un milliard et demi à partir de 1976 et pour quatre milliards de mètres cubes à partir de 1980. Pourtant, M. le Premier ministre a déclaré, lors de son récent voyage en U. R. S. S., que les possibilités d'échanges avec l'U. R. S. S. étaient pratiquement illimitées. Où sont alors les obstacles ? Est-ce que nous serions dans l'impossibilité de fournir les tuyaux nécessaires à l'acheminement de ce gaz qui, c'est vrai, doit parcourir de nombreux kilomètres avant de nous parvenir ?

En conclusion, les conditions d'une véritable politique énergétique nationale existent.

Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre l'atome, pas plus que nous n'avons à le faire pour ou contre le pétrole. C'est entre deux politiques que l'on doit choisir : entre celle que vous menez, et qui se traduit par la pénurie et des sacrifices pour les plus modestes, alors que les fortunes s'amassent à l'autre pôle de la société, et celle que nous proposons et qui est tout entière contenue dans le programme commun de gouvernement.

Cela aussi est une vérité que vous ne pourrez pas cacher indéfiniment aux Français et que, pour notre part, nous voulons faire éclater. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Herzog.

M. Maurice Herzog. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il me sera difficile de prononcer un discours aussi favorable à l'énergie nucléaire que celui du repré-

sentant du parti communiste. Personne donc ne semble contester la nécessité et la réalité du fait nucléaire. Cependant, que l'orateur précédent me permette de relever deux inexactitudes dans son exposé.

La première concerne le prix du kilowatt-heure produit à partir de l'énergie nucléaire. Comment expliquer, en effet, que les prix de revient calculés en France soient analogues à ceux qui sont pratiqués dans les autres pays ? Nous avons, il y a quelques jours, réalisé un voyage d'études aux Etats-Unis, et nous avons constaté que les compagnies privées productrices d'électricité dans certains Etats vendent le kilowatt-heure produit grâce à l'énergie nucléaire 25 p. 100 moins cher que lorsque l'énergie est produite par des centrales thermiques classiques concessionnaires dans d'autres Etats, qu'elles fonctionnent avec du charbon ou avec du pétrole.

Deuxième inexactitude : la société Westinghouse n'est pas majoritaire dans la société Framatome, puisque sa participation n'est que de 40 p. 100. Et je rappelle que sur un effectif de 5 000 personnes, cette société ne comprend que quatre Américains, conseillers de la société Westinghouse.

L'industrie nucléaire française est donc majeure, et elle est capable non seulement de créer des centrales nucléaires et d'aménager le cycle des combustibles correspondants, mais aussi de les faire fonctionner dans des conditions de fiabilité et de rentabilité au moins équivalentes à celles que nous pouvons constater à l'étranger.

M. Louis Baillot. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Herzog. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Baillot, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Baillot. Je ferai simplement observer que le fait que les calculs effectués aux Etats-Unis donnent les mêmes résultats que ceux qui sont réalisés en France, ne signifie pas qu'ils ne soient pas aussi faux.

La vérité est que les bases de calcul sont celles des sociétés capitalistes où l'on sait parfaitement, lorsqu'on veut faire avancer certains domaines au détriment de certains autres, établir en conséquence les taux d'actualisation.

Je pense que vous avez suffisamment d'expérience, monsieur Herzog, pour savoir comment les choses se passent. Dans les pays capitalistes il est normal que les résultats soient homogènes.

M. Maurice Herzog. Disons, alors que tout le monde, dans tous les pays occidentaux, fait la même erreur, ce qui ne laisse pas d'être troublant.

M. Hector Rolland. Dans les pays de l'Est on ne pratique peut-être pas la même arithmétique !

M. Roger Corréze. C'est pour cela que les gens sont plus heureux !

M. Louis Baillot. Les calculs ne sont pas les mêmes dans les pays de l'Est, et je m'entretiendrai avec vous des taux d'actualisation quand vous le voudrez, monsieur Rolland.

M. le président. Poursuivez, monsieur Herzog.

M. Maurice Herzog. En tout cas, je constate, puisque je suis le cinquième orateur à prendre la parole, que le fait nucléaire n'a été contesté par aucun orateur, à quelque groupe qu'il appartienne. On peut donc admettre que le choix gouvernemental au sujet de l'énergie nucléaire recueille l'assentiment de la majorité des membres de cette assemblée.

Ce point est capital si l'on songe à l'importance en personnel, en matériel et en crédits que représente le programme arrêté par le Gouvernement, et qui doit doter la France, d'ici à 1985, d'un certain nombre de centrales qui permettront à l'énergie nucléaire de prendre, dans une certaine mesure, le relais de l'énergie provenant du pétrole.

Il est vrai que, pendant un certain nombre d'années, l'énergie nucléaire a été couverte par un secret entretenu au nom de la raison d'Etat, ce qui est tout à fait compréhensible si l'on songe à l'origine militaire de son développement. Mais, comme toujours, le secret a engendré l'incompréhension, et parfois aussi l'hostilité. Il était temps que le Gouvernement ouvre tous les dossiers et les mette à la disposition de tous les Français, notamment des mass media, pour qu'ils s'en fassent l'écho, conformément à leur mission.

Il est essentiel, compte tenu de la dimension du programme électronucléaire, de parvenir non seulement au sein de cette Assemblée, mais dans l'opinion publique, à un consensus réel. Or nous constatons que nos administrés sont saisis d'une sorte de panique devant le phénomène nucléaire, et c'est précisément contre cette angoisse que nous devons réagir.

M. Julien Schwartz. Monsieur Herzog, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Herzog. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schwartz, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Julien Schwartz. Je vous remercie, monsieur Herzog, de me donner l'occasion de tenter de lever une certaine ambiguïté qui semble marquer ce débat.

M. le ministre a déclaré que l'énergie nucléaire pourrait couvrir 25 p. 100 de nos besoins en électricité en 1985, et c'est M. Coulais qui, tout à l'heure, affirmait que l'économie de devises qu'on pouvait en attendre, s'élevait à 25 milliards de francs.

Mais l'ambiguïté provient du fait que certains raisonnent dans la perspective de la création de cinquante tranches nucléaires de mille mégawatts, alors que M. le ministre a indiqué que, pour le moment, le Gouvernement ne s'était pas prononcé au-delà des années 1976 et 1977. Il faudrait donc savoir si nous discutons sur un programme de cinquante centrales nucléaires de mille mégawatts ou sur l'équipement de neuf sites qui correspondent au programme arrêté pour les années 1976 et 1977.

Le consensus existe certainement, monsieur Herzog, s'il s'agit de mettre en place des tranches limitées, et le rapport de M. Mesmin précise que, dans ce cas, la couverture de nos besoins serait de 17 p. 100 en 1975, et non de 25 p. 100. Mais l'implantation de cinquante centrales de mille mégawatts avant 1985 semble réellement colossale et inimaginable.

Il faudra plutôt s'orienter vers l'utilisation de la chaleur rejetée par les centrales, pour chauffer les villes, par exemple.

En tout état de cause, ce n'est que si l'on s'en tient à un programme limité que l'on pourra, me semble-t-il, emporter l'adhésion de l'Assemblée.

M. Maurice Herzog. Il appartiendra à M. le ministre de vous apporter, dans sa réponse, tous les apaisements que vous désirez.

L'essentiel est qu'un consensus existe pour affirmer la nécessité du recours à l'énergie nucléaire. Que le développement de celle-ci soit rapide ou non, chacun s'accorde à en reconnaître le caractère inéluctable. Cela doit être souligné, car il s'agit d'un aspect essentiel de ce débat.

Puisqu'il faut parvenir à un consensus dans la population, et non pas seulement sur les travées de notre Assemblée, il est absolument indispensable que l'information soit diffusée à tous les niveaux, et notamment par les élus et par la presse, afin que cette peur irraisonnée, ce sentiment de péché originel dont parlait Robert Oppenheimer se dissipe progressivement.

C'est dans ce souci de parvenir à une information complète que le ministre de l'industrie et de la recherche m'a demandé de l'aider dans sa tâche au titre de parlementaire en mission. J'ai accepté d'œuvrer à ses côtés à la condition — il le sait — qu'il soit entendu que le secret qui règne sur le nucléaire doit prendre fin. L'heure est venue, en effet, d'informer tous les citoyens pour que la logique l'emporte enfin sur l'irraisonné.

Je remercie à ce propos tous ceux qui m'ont aidé dans l'enquête minutieuse que j'ai menée depuis un mois sur les problèmes nucléaires : le ministère lui-même — et notamment la délégation générale à l'énergie — le C. E. A., l'E. D. F., le service de contrôle des radiations ionisantes, le CNEOX et autres organismes, qui non seulement m'ont transmis les documents les plus difficiles à obtenir jusqu'à présent, mais qui, en outre, ont répondu de bonne grâce et dans les délais les plus rapides aux questions parfois délicates que je leur posais.

J'ai entendu dire que ce débat n'était qu'une mascarade. Mais, sur l'air des lampions, certains groupes de notre assemblée réclamaient qu'un tel débat soit institué sur les problèmes nucléaires. Eh bien, aujourd'hui, nous l'avons.

M. André Guerlin. Sans aucun vote !

M. Maurice Herzog. Certes, ce débat ne sera pas suivi d'un vote puisque aucun texte ne nous est soumis. Au moins aurons-nous pu nous faire entendre dans le pays, et c'est là l'essentiel.

A l'occasion de la discussion sur le VII^e Plan, à l'automne prochain, nous aurons l'occasion de manifester notre volonté, et je suis sûr que ce consensus général que nous constatons aujourd'hui se traduira par des votes qui ne seront sans doute pas aussi défavorables que certains le croient ou le craignent.

Nous assistons actuellement à la prolifération d'associations de défense. On en a dénombré, d'après une statistique récente, environ 15 000, et il s'en crée une centaine tous les mois. Certes, elles ne se consacrent pas toutes à l'étude des problèmes nucléaires, mais nombre d'entre elles se passionnent pour ces questions.

Il est donc nécessaire que ces associations soient, pour le Parlement et le Gouvernement, des interlocuteurs crédibles, et pour cela leurs dirigeants doivent avoir les moyens de s'informer parfaitement, et sans nourrir d'arrière-pensées.

J'estime donc que le rôle de ces associations, même si elles ont parfois quelque chose d'agaçant, peut se révéler utile en nous amenant à multiplier les contrôles, à maintenir notre vigilance et à rendre plus rigoureuses les normes de sécurité en matière de construction et de fonctionnement des centrales. Ces associations peuvent donc jouer un rôle positif.

Est-ce à dire que ces associations sont toujours dans leur bon droit ? Je m'étonne, étant donné l'idéal auquel elles ne manquent jamais de se référer, qu'elles ne proposent pas, puisqu'elles contestent l'obligation nucléaire devant laquelle nous nous trouvons placés, un plan de rationnement de l'énergie. En effet, qui refuse l'énergie électronucléaire, c'est-à-dire l'accroissement de notre production d'énergie, doit, en même temps, proposer courageusement un tel plan de rationnement. Or tel n'est pas le cas.

Par ailleurs, je désapprouve l'habitude qui se prend d'organiser des référendums sauvages dans certaines municipalités. La Constitution et notre législation ne prévoient pas l'organisation de telles consultations et, tant qu'il en sera ainsi, nous ne pourrons pas prendre au sérieux ces référendums qui n'offrent aucune espèce de garantie. Devrait-on, par exemple, prendre pour argent comptant les pétitions recueillies dans les collectivités locales ?

M. Hector Rolland. C'est du folklore !

M. Maurice Herzog. Par ailleurs, ces associations de défense ne sont pas, me semble-t-il, logiques avec elles-mêmes. En effet, puisqu'elles s'affirment généreuses, ne devraient-elles pas proposer de créer des centrales nucléaires offrant une énergie à bon marché dans les pays du tiers monde ? Ceux-ci pourraient alors réaliser un véritable décollage historique.

En résumé, notre pays est mis devant l'obligation nucléaire. Vous l'avez expliqué clairement tout à l'heure, monsieur le ministre : nous sommes contraints de nous équiper pour produire de l'énergie nucléaire.

En effet, nos ressources charbonnières, quoi qu'on dise, sont malheureusement trop faibles et les ressources pétrolières seront épuisées beaucoup plus tôt qu'on ne le prévoit généralement — les réserves de certains Etats seront pratiquement épuisées dans dix à quinze ans — et il convient donc d'envisager rapidement la relève par l'énergie nucléaire.

A ce sujet, j'irai même plus loin que M. le ministre. Un plan à court terme m'apparaît insuffisant. Il faut un plan à long terme s'étendant au minimum sur une vingtaine d'années. En effet, pour créer une usine de séparation isotopique, il faut de sept à dix ans, et pour construire une centrale électronucléaire, de cinq à sept ans. La durée d'un plan quinquennal est donc beaucoup trop courte.

Certains prétendent que la France a choisi la filière américaine. Je conteste cette expression. La France est très largement indépendante en matière de filière à eau légère et je viens de rappeler que Framatome comprend pour 60 p. 100 d'intérêts français.

De surcroît, grâce au C. E. A., notre pays a mis au point, sans aucune aide extérieure, les moteurs de sous-marins nucléaires réalisés en P. W. R. Ces réacteurs, absolument remarquables, tournent comme des horloges depuis qu'ils ont été construits. C'est tout à l'honneur des ingénieurs, des techniciens et de tout le personnel du C. E. A.

M. Louis Baillot. On l'a déjà dit !

M. Maurice Herzog. Il est bon de le redire.

M. Louis Baillot. Allez le dire au C. E. A. !

M. Maurice Herzog. C'est ce que je souligne publiquement aujourd'hui car cette réalisation démontre que nous sommes largement indépendants des Etats-Unis dans ces techniques nucléaires avancées.

J'ajoute que, si nous y étions obligés, nous pourrions même renoncer totalement à l'aide américaine. Une telle décision n'aurait d'autre conséquence que de nous faire perdre du temps et d'augmenter le coût de construction des centrales, car nous serions privés de l'expérience que les sociétés américaines peuvent nous apporter.

Mais la coopération dans le domaine nucléaire existe aussi avec l'Union soviétique pour l'approvisionnement en uranium enrichi, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie, pour les surrégénérateurs, et avec l'Inde. Dès lors, pourquoi établir des discriminations nationales ?

En ce qui concerne la sécurité, M. le ministre nous a annoncé son intention de donner plus d'autorité et d'autonomie au service qui sera chargé d'élaborer et de faire respecter les normes de sûreté. Il importe, en effet, que nous affirmions l'indépendance du contrôle, comme il est indispensable que celui-ci s'exerce avant la construction des centrales et demeure permanent durant leur fonctionnement.

En France, le problème de la sécurité se pose différemment que dans d'autres pays. Aux Etats-Unis, par exemple, les compagnies productrices d'électricité sont privées et le Gouvernement doit donc faire preuve d'une plus grande rigueur que nous puisque notre producteur unique d'électricité provient d'une entreprise nationale, donc sous le contrôle absolu de l'Etat.

En conclusion, j'approuve totalement l'engagement gouvernemental dans le domaine nucléaire. Comme à la fin du XIX^e siècle, nous amorçons une nouvelle révolution industrielle. Dès maintenant nous entrons dans une mutation économique dont les effets considérables se poursuivront jusqu'en l'an deux mille.

Et, dès lors qu'il s'agit de révolution, je me permets de rappeler le mot de Lamennais : « Pour éviter les révolutions, il faut les faire soi-même ». (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du ministre de l'industrie et de la recherche sur la politique de l'énergie.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 14 Mai 1975.

SOMMAIRE

1. — Politique de l'énergie. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2667).

MM. Fabre, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche ; Schloesing, Mme le président, MM. Magaud, Gosnat, Fillioud, Cressard, de la Verpillière, Voisin, Hamel, Chassagne, Rickert, Mesmin, de Bennetot, Gilbert Faure, Darinot, Rolland, de Broglie, Mauger, Lucas, Chambon, Hausherr, Hamelin, Antagnac, Cornet.

MM. le ministre, Fillioud.

Clôture du débat.

2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 2699).

3. — Dépôt d'un rapport (p. 2699).

4. — Ordre du jour (p. 2699).

PRÉSIDENCE DE MME JACQUELINE CHONAVEL

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE DE L'ENERGIE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la politique de l'énergie.

La parole est à M. Robert Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le ministre, il ressort du débat de cet après-midi qu'une quasi-unanimité s'est faite au moins sur un point, à savoir que ce débat, qui devait avoir une portée nationale, a été très largement vidé de son sens par la décision préalablement prise sans consultation du Parlement ni de la nation par le Président de la République.

En effet, aujourd'hui même, nous avons appris que le conseil des ministres qui s'est tenu ce matin avait réduit les prévisions initiales...

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fabre ?

M. Robert Fabre. Volontiers, monsieur le ministre !

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je tiens à faire tout de suite une mise au point : j'ignore l'origine de cette information, car ce matin le Conseil des ministres n'a pas du tout débattu des questions nucléaires. Rien n'a été changé aux déclarations que j'ai déjà faites depuis longtemps.

M. Robert Fabre. Certaines informations l'ont laissé entendre. Je me réfère notamment aux propos tenus cet après-midi par M. Servan-Schreiber et à un article publié aujourd'hui par le journal *Le Monde* selon lequel le Gouvernement n'aurait pas au-delà de 1977 dans ses prévisions.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. J'ai parlé des engagements du Gouvernement en matière nucléaire !

M. Robert Fabre. Toujours est-il que les perspectives allaient auparavant jusqu'à 1985 et qu'elles ne dépassent plus maintenant 1977.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Est-ce vrai ou non, monsieur le ministre ?

M. Robert Fabre. Quoi qu'il en soit, l'inquiétude subsiste. Si l'on avait parlé d'une cinquantaine de centrales nucléaires, il semble que, même dans la perspective de 1977, on en engage vingt-cinq nouvelles, dont treize sont déjà amorcées — c'est donc irréversible — et douze seraient lancées dans les années 1976-1977 — et, là aussi, on ne semble pas pouvoir revenir en arrière. Nous nous trouvons ainsi devant un programme très important, même s'il est réduit par rapport au projet initial.

Ce programme a été retenu sur simple avis du conseil de planification, il n'a été ni discuté, ni approfondi, ni soumis au crible des critiques et des contresuggestions des organismes et des personnalités scientifiques les plus compétentes. La preuve en est les protestations émises par des milieux scientifiques indiscutables et par de nombreuses associations de défense de la nature.

Nous avons, hélas ! pris l'habitude, sans pour autant les accepter, de ces décisions unilatérales contraires aux principes de la démocratie. Ce qu'on peut appeler l'affaire du 8 mai en est un nouvel exemple. Nous continuerons, avec la même vigueur, à dénoncer ce procédé anti-démocratique.

Cette politique du secret de l'information, secret trop prolongé — vous-même et M. Herzog l'avez reconnu — a pour résultat l'inquiétude de l'opinion, la contestation, voire le risque d'incidents graves comme celui qui s'est produit dimanche dernier à Braud-et-Saint-Louis, en Gironde.

Il s'agit donc, à nos yeux, d'un débat très important que l'on ne peut confiner au seul aspect du choix nucléaire. C'est l'ensemble du problème de l'énergie qui est en cause et, au-delà, l'avenir économique de notre pays, c'est-à-dire un véritable choix de type de société.